



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1443 du 13 novembre 2013

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. Action du 23 novembre 2013 : Manifestation contre les violences faites aux femmes	3
4. Action du 5 novembre pour les 5 de Roanne : Communiqué et discours CGT	4-14
5. Election du 3 décembre à VNF : Voix d'O n° 4 « Spécial élections »	15-18
6. Election générale FP décembre 2014 : Bulletin confédéral	19-22
7. Election ASS / CTSS du 23 octobre 2013 : La CGT et la FSU très largement en tête	23-24
8. Ecotaxe : Communiqués CGT	25-27
9. Fiscalité « des impôts pour mieux vivre » : 4 Pages Finances CGT	28-30
10. CAP TSDD du 25 octobre 2013 : Compte rendu CGT	31-36
11. CEREMA du 29 octobre 2013 : Compte rendu CGT	37-38
12. CEREMA « Action sociale » : Courrier FNEE – CGT au Préfigurateur du CEREMA	39
13. Contractuels ONCFS, ONEMA et AFB : Compte rendu CGT de l'audience du 6 novembre 2013	40-42
14. Assises de la formation et des métiers maritimes du 08 Novembre 2013 : Communiqué CGT	43-44
15. Catégorie C « nouvelle grille au 1 <sup>er</sup> février 2014 » : Communiqué UGFF	45
16. Pouvoir d'achat : Communiqué intersyndical	46
17. Affectation et mobilité dans les territoires : Compte rendu UGFF de la réunion du 23 octobre 2013	47-49



## AGENDA

### Mercredi 13 novembre :

invitation de l'ANCAV-TT au colloque  
« droit aux vacances pour tous »  
Mercredi 13 novembre : réunion OS / SGG

### Mercredi 13 novembre :

commission de suivi du CHSCT M

Jedi 14 novembre : réunion OS / DRH du MEDDE  
sur les délégués du permis de conduire

### Jedi 14 et vendredi 15 novembre :

conseil national de l'Ugict

Vendredi 15 novembre : comité de suivi du CEREMA

Samedi 16 novembre : Action à l'appel du SNPTRI CGT  
à Figeac (46) pour l'inauguration de la déviation de Figeac

### Lundi 18 novembre : CTM

Mardi 19 novembre : rencontre bureau de l'UIT  
avec les animateurs en territoires

Mardi 19 novembre : commission indemnitaire  
de l'Administration Centrale

Mercredi 20 novembre : secrétariat fédéral

Jedi 21 novembre : journée d'étude confédérale  
des administrateurs salariés

Lundi 25 novembre : réunion OS / DAM – DRH

### Mardi 26 novembre :

OS / DRH, groupe d'échanges du MEDDE

Mardi 26 novembre : OS / DRH groupe de travail  
Medde égalité professionnelle

Jedi 28 novembre : Assemblée Générale  
extraordinaire de la MGET

Jedi 28 et vendredi 29 novembre :  
commission exécutive de l'UGFF

Jedi 28 et vendredi 29 novembre : invitation au  
42<sup>ème</sup> congrès de la fédération des Cheminots à Poitiers

Mardi 3 décembre : élection au CA,  
CHSCT central et CHSCT locaux de VNF

Mardi 3 décembre : colloque à Montreuil de l'IHS  
sur l'histoire de la protection sociale en France

Mardi 3 décembre : CCAS du MEDDE

Mardi 3 décembre : comité de suivi ANCOLS

Mercredi 4 décembre : secrétariat fédéral

Mercredi 4 décembre : comité de suivi du CEREMA



## INFOS REVES



### **Vente à distance Pérenniser l'emploi, c'est possible !**

La CGT exprime sa solidarité avec les salariés de la Redoute qui sont fortement mobilisés et en grève aujourd'hui pour défendre leur emploi.

L'actionnaire principal Kering a décidé de se débarrasser de sa branche distribution à annoncer la suppression de 700 emplois à la Redoute pour se recentrer sur le luxe.

Le groupe qui a fait 1,3 milliards de bénéfice en 2012 et qui a bénéficié d'argent public pour assurer entre autre la compétitivité de l'entreprise doit revoir sa copie.

Aujourd'hui, Kering est prêt à injecter des sommes énormes pour brader la Redoute avant la fin de l'année.

La CGT réaffirme la nécessité que cet argent soit utilisé au maintien de l'emploi et à pérenniser et faire évoluer les métiers de la vente à distance à Roubaix et dans le Nord. (...)



### **Loi Economie Sociale et solidaire Une première étape pour aller vers d'autres avancées !**

Le Sénat a adopté le 7 novembre le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS).

Le texte définit pour la première fois le périmètre de ce secteur qui regroupe environ 200 000 entreprises (associations, mutuelles, coopératives) et plus de 2 millions de salariés

Un droit d'information pour les salariés en cas de cession d'une entreprise de moins de 250 salariés, y compris les entreprises de moins de 50 salariés a été adopté. La CGT réaffirme son attachement à cette disposition et sera particulièrement attentive à son maintien lors de l'examen du projet par l'Assemblée Nationale.

La Banque Publique d'Investissement est sollicitée à hauteur de 500 millions d'euros pour le financement des entreprises de l'ESS.

Pour la CGT des droits restent à conquérir. (...)



### **IKEA L'acharnement contre les représentants du personnel continue**

ADEL AMARA, représentant du personnel chez IKEA, fait l'objet d'un acharnement antisyndical sans précédent.

Militant très actif, il fut l'un des acteurs d'un important mouvement de grève et son action aura notamment contribué à révéler le système de surveillance des salariés mis en place par IKEA, c'est probablement ce qui explique l'obstination d'IKEA à vouloir évincer Adel. Il a déjà subi deux demandes d'autorisation de licenciement, pour l'instant aucune n'a abouti. Il est également accusé de harcèlement moral par quatre de ses supérieurs, il vient d'être condamné, contre toute attente, par la cour d'appel. (...)

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

# La CGT appelle à manifester le samedi 23 novembre contre les violences faites aux femmes

Depuis 2005, la CGT participe à la « *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes* », organisée sous l'égide de l'ONU. Cette année, la CGT appelle à participer aux initiatives dans les régions et à la manifestation qui aura lieu le samedi 23 novembre à 14 h 30 au départ de Montparnasse.

Les luttes syndicales et féministes ont permis l'adoption de nombreuses dispositions réglementaires et législatives. Cependant, les inégalités résistent, notamment du fait de l'enfermement des femmes et des hommes dans des identités hiérarchisées. Les femmes sont toujours rémunérées en moyenne 27 % de moins que les hommes. L'ampleur des violences sexistes et sexuelles faites aux femmes reste intolérable. Ces violences reposent sur l'idée que les femmes sont des objets au service des désirs des hommes, et s'appuient sur les stéréotypes sexués et sexistes, véhiculés notamment dans les publicités et les médias. Les chiffres connus sur les réalités des violences subies par les femmes, qu'il s'agisse de violences conjugales, d'agressions sexuelles, de viol ou encore de prostitution, attestent que nous sommes face à un phénomène social qui a des conséquences sur la société et sur la vie au travail.

La « journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » a lieu en France, à quelques jours de l'examen par l'assemblée nationale d'un projet de loi sur la prostitution.

Pour la CGT, la prostitution est l'une des expressions les plus violentes de la domination masculine, et ne saurait être considérée, ni comme un métier, ni comme une « offre de service ». La CGT s'oppose à toute marchandisation des corps et des êtres humains, et appelle de ses vœux une politique publique de lutte contre le système prostitutionnel qui s'appuie sur quatre piliers :

- la lutte contre les réseaux de traite et de proxénétisme, à l'échelle nationale et internationale ;

- l'accompagnement des personnes prostituées. Cela passe par l'abolition du délit de racolage passif, par un accompagnement social et par l'accès aux droits sociaux pour les personnes prostituées (titre de séjour, accès à l'emploi, au logement...). Cela nécessite des moyens financiers et humains conséquents ;
- le renforcement de l'éducation à la sexualité et de la prévention ;
- la responsabilisation des clients.

La CGT apprécie favorablement la proposition de loi « renforçant la lutte contre le système prostitutionnel » qui s'inscrit dans le prolongement de ces principes.

Cependant, la CGT ne se contentera pas d'effet d'annonce, et attend que les moyens financiers et humains à la hauteur soient dégagés. Enfin, la prostitution, en France comme dans le reste du monde, se développe sur le terreau de la misère, de la privation des droits particulièrement chez les femmes immigrées. Il est donc nécessaire d'agir sur le volet économique et social, sur les politiques d'immigration de faire reculer la pauvreté, la précarité, la flexibilité et les inégalités entre les femmes et les hommes : agir pour sécuriser le travail.

Mobilisons nous pour démontrer que la violence n'est pas une fatalité dans la société, que construire une société égalitaire, non violente et non sexiste est possible dès à présent !

**Confédération Générale du Travail**

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 6 novembre 2013 - Ne pas jeter sur la voie publique - [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



## COMMUNIQUE

### **Justice pour les salariés !**

### **Relaxe pour les 5 de Roanne !**

De tous les départements, de toutes les professions ce sont plus de 20 000 manifestants qui sont venus soutenir nos camarades Christel, Christian, Jean-Paul, Gérard et Didier ce 5 novembre 2013 à Roanne. Ce même jour, dans de nombreuses localités et entreprises, des salariés ont répondu à l'appel des syndicats pour dénoncer avec détermination et dignité les atteintes aux libertés d'expressions et à l'exercice du droit syndical.

C'est le cas à la COMURHEX à Narbonne, aux fonderies Messier à Arudy (64) et à Castorama Bayonne où toutes ces initiatives ont été fortement médiatisées localement.

Pour la quatrième fois ces cinq syndicalistes sont traduits devant la Justice, cette fois pour refus de prélèvement ADN.

Poursuivis dans le cadre des actions collectives contre la réforme des retraites en 2010, ils avaient été exemptés de peine, mais pas relaxés. La CGT demande la relaxe de ses cinq militants. Le Procureur de la République réclame, lui, une condamnation d'un mois d'emprisonnement avec sursis.

Le tribunal a mis son jugement en délibéré le 17 décembre prochain. L'institution judiciaire est bien lente pour juger les exploités qui utilisent le travail dissimulé.

Des grandes enseignes du bricolage passent outre des décisions de justice. Des employeurs fournissent des engins de chantiers pour détruire des portiques écotaxes, des biens de l'Etat. Des entreprises, comme Kem One, sont littéralement pillées par des fonds de pensions malhonnêtes mettant en péril des dizaines de milliers d'emplois. Ils le font en toute impunité.

Le Gouvernement - porté aux affaires en grande majorité par les voix des salariés - refuse de faire respecter par les entreprises la loi sur l'égalité professionnelle Femme/Homme. C'est en tout cas ce que le Premier Ministre a répondu aux représentants de la CGT, alors que cette mesure alimenterait de plus de 5 milliards d'euros le financement notre système de retraite.

Et que dire de l'accueil réservé aux salariés sidérurgistes au début du mois de février à Strasbourg, l'arrêt des cars, la fouille, les barrages policiers alors que l'Etat laissait Lakshmi Mittal fermer en toute impunité Florange.

Et que dire de cette manifestation de « bonnets rouges » en Bretagne orchestrée par le Patronat ? Une manifestation qui aurait connu beaucoup moins de débordements s'il y avait eu le déploiement policier - voire sécuritaire- que l'on a pu voir aujourd'hui à Roanne.

La loi est dure pour les salariés. Elle est forte avec les faibles et laxiste avec les puissants.

Elle est impitoyable pour celles et ceux qui défendent leur emploi et leurs droits.

Des lois sont votées, quelquefois avec des procédures expéditives, pour imposer encore plus de flexibilité aux salariés, sécuriser les employeurs et distribuer 20 milliards de crédit d'impôt aux entreprises, par exemple.

A l'inverse, les salariés attendent toujours une loi à la hauteur pour imposer une reprise des sites en cas de repreneur crédible, l'interdiction des licenciements boursiers, l'arrêt de l'évasion fiscale et du moins-disant social.

Les salariés réclament la justice sociale.

C'est pour eux que la CGT demande le vote de la loi d'amnistie proposée par le Sénat et bloquée par le Gouvernement.

C'est pour eux que la CGT propose une sécurité sociale professionnelle avec des droits transférables d'une entreprise à l'autre.

C'est avec eux que les militants de la CGT mènent le combat pour préserver les emplois et le patrimoine industriel français.

C'est avec eux que la CGT revendique une hausse significative des salaires, une meilleure répartition des richesses pour sortir par le haut de cette crise provoquée les lobbys capitalistes.

C'est pourquoi, au-delà même de la réparation d'une injustice par une loi d'amnistie sociale, les salariés veulent de nouveaux droits pour agir et permettre le progrès social.

La CGT exige du Président de la République, du Parlement et du Gouvernement un changement radical de politique en matière de démocratie sociale et de respect des droits sociaux fondamentaux des salariés et des citoyens.

► Elle propose d'abord une loi portant des droits nouveaux protégeant les militants syndicaux et progressistes qui agissent dans le cadre de leur mandat dans des actions collectives.

► Elle propose aussi de retirer de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des empreintes génétiques toutes les condamnations touchant les militants syndicaux et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.

Les organisations, les militants de la CGT remercient pour sa participation et son aide le Comité de soutien où se retrouvent personnalités, responsables et adhérents des partis politiques du PCF, du PG, du NPA, du PS, d'associations comme la JOC ou encore la Ligue des droits de l'homme et de presque tous les syndicats : FO, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA...

Les syndicalistes ne sont pas des voyous. Ce sont des acteurs incontournables de la construction d'un véritable progrès social.

Montreuil, le 5 novembre 2013

**Roanne, le 5 novembre 2013**  
**Intervention de Thierry Lepaon**  
**Secrétaire général de la CGT**

Mes chers camarades,

Nous sommes venus de tous les départements pour accompagner et entourer Christel, Christian, Jean-Paul, Gérald et Didier.

Ils sont injustement poursuivis mais, à travers eux, c'est aussi nous qui sommes jugés.

D'ailleurs nous sommes beaucoup trop nombreux à avoir connu ou à connaître une épreuve semblable.

Pour la quatrième fois nos cinq camarades sont traduits ce jour devant la justice, cette fois pour refus de prélèvement ADN.

Ils avaient été poursuivis dans le cadre des actions collectives entreprises dans le cadre de la lutte contre la réforme des retraites en 2010. Ils avaient été exemptés de peine mais pas relaxés.

Si ce n'est pas de l'acharnement judiciaire, comment appeler cela ?

Chacune et chacun d'entre nous pourrait être victime du même acharnement puisque nous avons toutes et tous agit contre cette réforme des retraites de 2010 et que nous agissons aujourd'hui pour les mêmes raisons.

Notre présence est donc l'expression de notre solidarité, de notre fraternité, de notre volonté et de nos exigences de syndicalistes.

Oui camarades, vous êtes l'honneur de la CGT et nous sommes fiers d'être vos camarades de combat.

Nous pensons aussi, chers camarades, à vos conjoints, vos enfants, votre famille, vos proches, vos amis, celles et ceux qui ont vécu avec vous cette épreuve.

Vous avez toutes et tous été meurtris dans votre chair, blessés et offensés. Ensemble, nous voulons toutes et tous simplement vivre, travailler, défendre les droits pour nous et nos semblable et implacable une machine judiciaire nous broie et quelquefois déchire nos vies.

Notre présence et notre solidarité sont donc d'abord une réaction humaine, conséquence d'un sentiment d'injustice.

La solidarité doit redevenir partout un réflexe sur les lieux de travaux, dans les bureaux, les ateliers.

C'est l'exemple que nous devons donner et qu'attendent les salariés.

En retour, c'est lorsque les salariés interviennent solidairement qu'il est fait échec aux tentatives d'intimidation et de répression.

Que soient ici remerciées, l'Union locale, l'Union départementale, notre Comité régional pour leur action immédiate, leur aide, leur réactivité.

Que soient remerciées toutes les organisations de la CGT et le Comité de soutien où se retrouvent personnalités, responsables et adhérents Des partis politiques du PCF, du PG, du NPA, du PS, d'associations comme la JOC ou encore la Ligue des droits de l'homme et de presque tous les syndicats : FO, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA...

Que soient donc remerciés toutes celles et tous ceux qui ont agi, apporté leur aide et leur solidarité.

L'institution judiciaire fait diligence pour poursuivre les salariés; elle est en revanche bien lente pour juger les exploiters qui utilisent le travail dissimulé.

Elle agit avec célérité contre des responsables syndicaux; elle laisse traîner lorsqu'il s'agit de puissants.

Elle est particulièrement zélée, jusqu'à l'excès, contre les militants ouvriers; elle est bien prudente lorsqu'il s'agit du patronat ou de ses représentants.

Elle utilise tous les artifices du droit pour poursuivre celles et ceux qui se battent pour le progrès social; elle choisi d'ignorer les malversations dont se rendent coupables certaines entreprises et certains patrons.

**Elle est forte avec les faibles et faible avec les puissants.**

**C'est cela une justice de classe.**

« Selon que vous serez puissant ou misérable les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. » Nous avons appris cette morale de la fable ; nous savons qu'elle traduit la réalité que nous vivons trop souvent.

La loi, elle, est dure pour les salariés. En revanche, elle est bien douce pour le patronat en général et les patrons les plus indécents en particulier.

Elle est impitoyable pour celles et ceux qui défendent leur emploi et leurs droits, elle est bien indulgente pour celles et ceux qui dissimulent leur fortune, utilisent abondamment le droit pour mieux le contourner.

Des lois sont votées, quelquefois avec des procédures expéditives, pour imposer encore plus de flexibilité aux salariés, sécuriser les employeurs et distribuer 20 milliards de crédit d'impôt aux entreprises, par exemple.

A l'inverse les salariés attendent toujours une loi à la hauteur pour imposer une reprise des sites en cas de repreneur crédible, d'autres rapports donneurs d'ordres/sous-traitants, l'interdiction des licenciements boursiers, l'arrêt de l'évasion fiscale et du moins-disant social.

Nous attendons aussi une loi d'amnistie sociale.

Mais la loi elle-même est l'expression du rapport des forces à un moment donné.

La représentation politique nationale et plus généralement les sommets de l'Etat sont un reflet bien déformé de la société française dans ses profondeurs.

Les ouvriers sont dramatiquement absents du Parlement qui pourtant fait les lois.

En revanche le monde des affaires et le patronat sont physiquement présents et bien accompagné par une kyrielle d'élus, avocats d'affaires, avocats fiscalistes et autres.

Ils se font eux-mêmes leurs lois, taillées sur mesure.

De même, pour légiférer sur la représentativité syndicale pour les salariés il a fallu l'intervention du patronat. Par contre, pour la représentativité des organisations syndicales d'employeurs, il est hors de question que les salariés donnent leur avis.

Peut-être même le patronat évitera-t-il le recours à l'élection pour déterminer sa représentativité.

Un sommet de démocratie !

Le rapprochement de ces faits, en ce lieu, révoltent nos consciences.

Ainsi notre solidarité est beaucoup plus qu'une réaction morale.

Nous sommes soudés et liés à nos 5 camarades depuis le début parce que leur action s'exerçait dans un cadre collectif.

Ce n'est pas en leur nom propre qu'ils agissaient mais pour répondre à une décision prise en commun.

Ce n'est pas pour eux-mêmes qu'ils agissaient mais pour défendre le bien commun, le droit à la retraite.

C'est pourquoi les condamner c'est nous condamner ; les traiter comme des délinquants c'est nous insulter.

Mesdames et Messieurs de l'autorité judiciaire, sachez que toucher à un adhérent, un élu, un dirigeant de la CGT c'est toucher à toute la CGT.

Nous, nous ne défendons pas telle chapelle, tel lobby ou tel intérêt particulier mais nous agissons inlassablement dans l'intérêt des salariés pour aller dans le sens de l'intérêt général.

La répression à l'entreprise prend de multiples facettes.

Elle commence souvent par de petites menaces. Elle prend la forme de harcèlement, de provocations multiples, de convocations régulières en vue de sanctions, de demandes de licenciement, d'isolement dans le travail et même de cabales montées de toutes pièces !

Les insultes existent et nous connaissons des cas de violence.

Cette réalité, nous la subissons, la justice devrait la connaître.



Poursuivre nos camarades, c'est porter la responsabilité d'encourager ces comportements et attitudes des directions d'entreprises et des patrons les plus indécents, quelquefois les plus pervers.

Poursuivre nos camarades c'est laisser impunis ces actes délictueux, laisser le patronat et les directions d'entreprise utiliser le droit pour mieux le subvertir en se plaçant aux limites de la loi et dans beaucoup de cas, en dehors de la loi.

Poursuivre nos camarades c'est se placer du côté de la force brute qui abuse du rapport de subordination inhérent à la condition salariale.

Poursuivre nos camarades prépare et participe à un formidable retour en arrière du point de vue des droits et des rapports sociaux. C'est un acte réactionnaire allant dans le sens d'un retour progressif à la toute puissance patronale.

Poursuivre nos camarades c'est enfin participer à des dérives bien dangereuses pour la société française.

Les pouvoirs publics se placent du côté des puissances d'argent et des pouvoirs économiques au lieu de rester dans une stricte neutralité et de défendre uniquement l'intérêt général.

Les forces de l'ordre sont trop facilement envoyées pour défendre les intérêts du patronat mais à l'inverse le laxisme prévaut lorsque les patrons manifestent.

Nous n'oublions pas l'accueil réservé à nos camarades sidérurgistes au début du mois de février à Strasbourg, l'arrêt des cars, la fouille, les barrages policiers alors que l'Etat laissait Lakshmi Mittal fermer en toute impunité Florange.

A l'opposé, en Bretagne, le gouvernement se montre bien indulgent devant les manœuvres et les actions des patrons de différents secteurs d'activité.

Pire encore, il se prosterne et satisfait en quelques heures les demandes patronales.

Deux poids, deux mesures, un même choix.

Nous connaissons aussi les manœuvres de nombreuses collectivités locales pour exproprier et priver de locaux nos Unions locales ou Unions départementales à Nice, Châteauroux, Chartres, Saint Quentin...

C'est le syndicalisme interprofessionnel qui est visé, le droit de s'organiser pour les salariés, le moyen d'être accessibles, utiles aux salariés.

D'ailleurs en France et dans d'autres pays, le seul droit à l'organisation collective contesté et jamais définitivement acquis c'est le droit syndical.

Les nombreux ordres professionnels, les organisations patronales et d'entreprise sont bienvenus et souvent souhaités par les pouvoirs mais le droit syndical pour les salariés est juste toléré et toujours à défendre.

La criminalisation de l'action syndicale est aussi vieille que le syndicalisme lui-même !

Elle n'est que la conséquence de la volonté permanente du patronat d'exploiter sans limite les salariés.

Le mouvement ouvrier a gagné des garanties collectives, des droits sociaux, le code du travail, des éléments d'une protection juridique.

Le patronat n'a cependant accepté que contraint et forcé.

Il n'a jamais renoncé à revenir sur ces avancées sociales et démocratiques.

Il n'a jamais accepté un droit social protecteur pour les salariés.

C'est le sens des réformes qui ne cessent de se multiplier : réforme des retraites, de l'Inspection du Travail, de la justice...

C'est aussi le sens de la menace qui pèse sur le droit de vote pour les élections prud'homales.

Mais le droit lui-même ne suffit pas.

Il y a bien loin du droit à son application, de l'affirmation des droits à l'effectivité des droits.

Les grandes enseignes du bricolage, par exemple, n'ont pas hésité à ouvrir le dimanche au mépris de la réglementation et d'une décision de justice.

L'amende éventuelle encourue est peu de chose au regard des bénéfices escomptés.

Là aussi il y a un rapport inégalitaire ; la force défie le droit et s'impose au droit.

Les employeurs, les grands groupes ont l'argent, les réseaux d'influence, quelquefois les complicités ou les complaisances pour mieux contourner et s'affranchir du droit social.

Il y a donc sans cesse besoin de la vigilance, de l'action et de l'intervention des salariés.

Nous n'avons, nous, que notre solidarité, notre organisation et l'action collective pour faire respecter nos droits.

Le patronat et les pouvoirs publics voudraient, par leurs actions en justice, nous intimider, nous affaiblir.

Le procès d'aujourd'hui, l'acharnement judiciaire contre nos camarades participent à cela.

C'est doublement indigne et contraire aux intérêts de la nation. Pendant que la justice poursuit des militants, elle ne fait pas son travail et dilapide les moyens donnés par la nation.

En même temps elle mobilise nos propres moyens et nous empêche, pendant ce temps, de les tourner complètement vers les salariés dans les entreprises et la défense des droits individuels et collectifs.

Sachez cependant que nous ne nous laisserons pas intimider, qu'ils n'entameront pas notre détermination, qu'ils trouveront toujours la CGT pour agir, gagner de nouveaux droits et de nouvelles conquêtes sociale !

C'est le sens de notre présence ici, aux côtés des cinq de Roanne.

Nous avons besoin, nous avons même soif de justice.

Nous avons besoin de justice pour lutter contre le travail clandestin et les trafics de main-d'œuvre.

Nous avons besoin de justice pour lutter contre les inégalités hommes / femmes dans le travail, contre les violences faites aux femmes.

Nous avons besoin de justice pour prévenir les accidents du travail et lutter contre les mauvaises conditions de travail.

Nous avons besoin de justice pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale et sociale des grands groupes, le développement des paradis fiscaux...

Nous avons besoin de justice pour arrêter les délocalisations, les licenciements boursiers, les fermetures de sites.

Nous avons besoins de justice pour ne plus permettre les chantages des directions patronales.

**Nous avons besoin de justice, oui ! Mais pas de cette justice-là.**

Une autre justice aurait beaucoup d'autres choses à faire.

C'est aussi pourquoi nous sommes ici aujourd'hui.

Nous avons l'ambition de permettre des avancées sociales, de provoquer un sursaut démocratique et nous revendiquons de nouveaux droits.

Une loi d'amnistie sociale est d'abord nécessaire, c'est une exigence syndicale. C'est notre exigence et cela a été rappelé de nombreuses fois lors de notre congrès confédéral et devant l'Assemblée nationale au printemps dernier.

La refuser a été un signe désastreux envoyé au monde du travail par la nouvelle majorité à l'Assemblée nationale.

A l'inverse c'était un signe fort d'encouragement destiné au patronat.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, celles et ceux que vous avez refusé d'amnistier sont justement celles et ceux qui défendaient l'emploi, leur entreprise, leur retraite.

- Vous et l'ensemble du gouvernement affirmez que l'emploi est votre priorité, alors amnistiez enfin celles et ceux qui ont défendu leur emploi !

- Si l'expression « redressement productif » a un sens et apparaît même dans le titre « Ministère du redressement productif », alors amnistiez celles et ceux qui luttent pour travailler, produire, créer de la richesse, redresser le pays.
- Vous examinez en ce moment le projet de budget de la Sécurité Sociale, vous prétendez vouloir défendre la protection sociale, alors amnistiez celles et ceux qui se sont battus pour les droits à la retraite et à la santé.

C'est, pour des élus au suffrage universel, une question politique.

L'amnistie est un indicateur du sens d'une politique, de votre attachement aux libertés publiques, au droit de manifester.

Vous êtes élus du peuple, le pouvoir de faire la loi vous appartient.

Vous devez exercer la totalité de vos pouvoirs dans le strict respect de la Constitution.

L'article 34 de la constitution mentionne explicitement « l'amnistie ».

C'est votre pouvoir, votre entière responsabilité de parlementaire, je devrais dire votre devoir.

Voudriez-vous délibérément l'ignorer ?

Pire encore voudriez-vous laisser tomber en désuétude ce qui est pourtant inscrit dans la constitution.

Que l'on ne vienne pas nous conter de vaines fariboles.

L'amnistie prévue dans la constitution est le rythme normal et le souffle d'une vie démocratique qui englobe à la fois la démocratie politique et la démocratie sociale.

Pour répondre à la politique brutale menée conjointement par le MEDEF et le patronat durant le mandat de Nicolas Sarkozy, les salariés ont été contraints de se défendre.

Les français ont rejeté et condamné cette politique et décidé d'une autre majorité.

Refuser une loi d'amnistie sociale c'est donc accepter la politique précédente, renier les thèmes de campagne et alimenter l'idée « ça ne valait pas la peine de voter ».

Voilà ce qui se joue aussi, voilà aussi un des enjeux !

Mesdames et Messieurs, en persistant dans l'erreur, vous commettez non seulement une faute politique mais vous dévaluez encore davantage la parole politique.

Toutes les périodes de progrès ont été marquées par une avancée des droits pour les salariés.

A l'inverse les périodes de régression commencent par une limitation, une diminution des droits syndicaux et des droits des salariés.

C'est d'ailleurs ce qui se passe actuellement dans de nombreux pays européens où les politiques d'austérité sont imposées aux peuples en même temps que la diminution des libertés publiques et des droits sociaux.

C'est pourquoi, au-delà même de la réparation d'une injustice par une loi d'amnistie sociale, les salariés veulent de nouveaux droits pour agir et permettre le progrès social.

La CGT exige donc du président de la République, du Parlement et du gouvernement un changement radical de politique en matière de démocratie sociale et de respect des droits sociaux fondamentaux des salariés et des citoyens.

- Nous proposons d'abord une loi portant des droits nouveaux protégeant les militants syndicaux et progressistes qui agissent dans le cadre de leur mandat dans des actions collectives.
- Deuxièmement, nous proposons aussi de retirer de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des empreintes génétiques toutes les condamnations touchant les militants syndicaux et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.

Au-delà même de tout cela, il y a encore autre chose : c'est l'évolution de nos sociétés.

C'est Nicolas Sarkozy qui a rompu avec la loi d'amnistie prévue dans la constitution.

Ce n'est pas neutre.

Vous étiez contre Mesdames et Messieurs les parlementaires lorsque vous étiez dans l'opposition mais, aujourd'hui majoritaires, vous continuez la politique que vous condamnerez hier.

Il n'est pas davantage neutre de constater le caractère toujours plus modeste des lois d'amnistie.

Cela doit nous faire réfléchir.

Ce n'est plus de la justice mais de la vengeance, de la vengeance de classe dans ce cas précis.

Ce qui se passe est révélateur de formes d'intolérance, d'une volonté de stigmatiser, d'un retour d'une pensée réactionnaire voire très archaïque même sous un vernis de modernité, même en 2013, même de la part de personnes en apparence éduquées.

L'absence d'avancée en matière de démocratie sociale va de pair avec le recul des libertés publiques. L'ensemble mérite d'être interrogé.

Pour notre part, fidèles à nos valeurs, à l'esprit des Lumières et aux principes démocratiques, nous exigeons une loi d'amnistie sociale et des lois nouvelles pour élargir le périmètre des libertés syndicales.

Il n'y a pas d'autre solution.

Tergiverser, attendre, refuser, rejeter serait ajouter une faute à d'autres fautes, la fuite à la capitulation devant le MEDEF, le manque de courage politique à une politique antisociale.

Cette question des libertés syndicales revêt donc à la fois des aspects humains, syndicaux, sociaux, politiques et idéologiques.

Vous avez le choix Mesdames et Messieurs les juges entre les forces de progrès et celles de la réaction.

Nous, nous avons choisi notre camp.

Nous étions aux côtés de nos camarades, nous le sommes aujourd'hui.

Nous le serons demain pour faire aboutir nos revendications pour nos salaires, l'emploi, une protection sociale de haut niveau, les libertés syndicales et le droit à la retraite.

Vive la solidarité ! vive la CGT !

Encore une fois merci à toutes et tous ! ■

# La Voix d'



## La CGT des Voies Navigables

### SPECIAL ELECTIONS VNF

Le 3 décembre sera une journée particulière à VNF. Pour la première fois, l'ensemble des personnels et salariés éliront leurs représentants au sein du Conseil d'Administration (CA) (mandat de 4 ans), au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de VNF (mandat exceptionnel d'1 an) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Local (CHSCT-L) dans les Directions Territoriales (DT) (mandat exceptionnel d'1 an).

Pour la CGT, ces élections sont un enjeu important. Au cours de l'année 2013, la CGT s'est engagée pleinement pour porter vos revendications. La CGT est la première organisation syndicale (OS) dans les différentes instances de concertations au niveau national (CA, CT transitoire et CHSCT) mais également au niveau local dans de nombreuses DT (CT-L et CHSCT-L).

**Cette place de première organisation doit être confortée et nous comptons sur votre vote de confiance pour les élections à venir.**

Vous l'aurez constaté, des différences existent entre les OS. La CGT s'appuie sur l'ensemble des personnels et salariés pour faire connaître les revendications et positions sur de nombreux sujets tels que les missions, l'emploi, les salaires, la retraite,...

Certaines organisations syndicales ne sont plus à une contradiction près, signant à de nombreuses reprises des accords défavorables aux personnels et salariés tels que l'accord emploi à VNF ainsi que l'accord national dit « sécurisation et flexibilité de l'emploi ». Les mobilisations contre la réforme des retraites 2013, ont engagé la CGT toujours en première ligne.

**Ensemble, pour vous défendre et être à l'offensive, un bulletin CGT dans l'urne.**

**Votez CGT le 3 décembre.**

### L'actualité

#### L'emploi, une priorité pour la CGT :

le recrutement en cours de 38 agents d'exploitation et 25 OPA au sein de VNF est la démonstration que l'on peut gagner sur nos revendications s'agissant des missions d'exploitation et de maintenance.

la CGT a gagné cette mobilisation et ne lâchera rien tant au niveau ministériel que de VNF. Le chantier des restructurations des Directions territoriales s'ouvrent et soyons à l'offensive.

Ensemble, allons encore plus loin pour un service public plus fort.

#### La liste CGT des candidats à l'élection du Conseil d'Administration :

##### Collège Public

Michel FLEURY	DT Bassin de la Seine
Xavier COOLS	DT Nord Pas de Calais
Thierry NOISETTE	DT Nord Est
Olivier MOUGEOT	DT Nord Est
Monique ESQUENET	DT Nord Pas de Calais
Franck LEJEUNE	DT Centre Bourgogne
Stéphane SARRAZIN	DT Bassin de la Seine
Michael BOFFET	DT Sud Ouest
Jérôme DORDAIN	DT Nord Pas de Calais

##### Collège privé

Amélie JACQUES	DT Centre Bourgogne
Olivier VERDURMEN	DT Bassin de la Seine
Thérèse HEGOT	DT Bassin de la Seine

#### La liste CGT des candidats à l'élection du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail:

Gilles CALLAY	DTNPC	Stéphane SARRAZIN	DTBS
Bertrand DETOURNAY	DTRS	Laurent MALINGREY	DTSO
Didier GRAVE	DTNPC	Arnaud LAHAYE	DTBS
Jean-Luc COTTIN	DTCB	Catherine FIOCCO	DTNPC
Olivier VERDURMEN	DTBS	Jérôme DORDAIN	DTNPC
Christian GENIX	DTCB	Olivier PITTAU	DTNE
Henri CASTELAIN	DTNPC	Guillaume SOUFFLOT	DTRS
Philippe COMMUNAL	DTNE	Stéphane UNDREINER	DTNE
Jean-François VERMENOT	DTCB	Monique ESQUENET	DTNPC

### Le Conseil d'Administration, c'est quoi ?

Le conseil d'administration délibère notamment sur l'orientation de la politique de l'établissement, les mesures générales relatives au fonctionnement et à l'organisation de l'établissement, le budget, le rapport annuel d'activité, les contrats et marchés et les orientations générales en matière d'action sociale et de formation.



### Le Bilan de la CGT

Depuis le 1er janvier 2013, cinq séances du Conseil d'Administration se sont déroulées au sein de l'Etablissement. Les trois élus CGT ont porté haut et fort les revendications des personnels de l'EPA VNF.

Lors de la séance du 19 avril, les élus CGT ont dénoncé le recours au Partenariat Public Privé (PPP) pour la construction et l'automatisation de 29 barrages à aiguilles sur la Meuse et l'Aisne. Ces recours aux PPP entraînent une privatisation de la maintenance et de l'exploitation de ces ouvrages, un affaiblissement de l'ingénierie et engendre une grande inquiétude pour les personnels.

La CGT s'est exprimée contre la logique de financement et non pas comme l'a laissé entendre la Direction, contre les projets de reconstruction des barrages, indispensables pour sortir enfin les agents des conditions de travail dangereuses et d'un autre temps.

Le projet Seine Nord Europe, également financé par un PPP, est d'ailleurs aujourd'hui suspendu car jugé trop coûteux et pas financé. La CGT a toujours dénoncé son mode de financement.

Sur des dossiers comme la cartographie des emplois, les recrutements, la baisse drastique des emplois annoncée pour 2014 (-115 ETPT), **vos élus CGT** se sont exprimés contre et ont dénoncé cette politique d'austérité, qui ne peut en aucun cas, être une réponse pour le développement du service public de la voie d'eau.

Sur les questions d'emplois, la CGT ne lâche rien contrairement aux autres OS notamment lorsqu'elles ont signé l'accord emploi VNF réduisant de 121 ETP les effectifs pour l'année 2013.

### Les revendications de la CGT

Des dossiers brûlants comme les logements de service, les projets de services, les diverses conventions, les cessions immobilières, les commissions de marchés ..... vont être débattus lors des futurs CA.

**Donnez du poids à la CGT en votant CGT le 3 décembre 2013.**

La CGT est souvent seule à défendre ces dossiers en partant des revendications des personnels. La CGT se bat pour pérenniser nos missions de service public avec des moyens humains à la hauteur des besoins, des moyens d'investissement et de fonctionnement nécessaires à un vrai développement de la voie d'eau que ce soit en matière d'exploitation, de maintenance, de transport, de tourisme et d'aménagement du territoire.

**Salariés du Public,  
Salariés du Privé,  
Le 3 décembre pour nos revendications**

**Votez CGT**



Réunion DG / OS  
14 novembre 2013

Comité d'Entreprise  
19 novembre 2013

Comité Technique  
VNF  
20 novembre 2013

Conseil d'Administration VNF  
28 novembre 2013

Elections VNF  
3 décembre 2013

Réunion DG / OS  
10 décembre 2013

Comité d'Entreprise  
17 décembre 2013

Comité Technique  
VNF  
18 décembre 2013



## Le CHSCT, c'est quoi?

Les CHSCT doivent traiter aujourd'hui d'hygiène et sécurité, mais aussi de conditions de travail. L'approche du problème en CHSCT relève souvent du diagnostic et de mesures préventives qui ont leur valeur mais ne traitent pas toujours de l'origine de ces problèmes.

La CGT défend un CHSCT fort avec les pleins pouvoirs pour mener à bien son rôle premier, la prévention.

La CGT pense que les politiques menées dans le ministère (VNF sous tutelle), baisse d'effectifs et des moyens budgétaires mettent en danger nos conditions de travail.

Le 3 décembre 2013, nous allons voter pour élire nos représentants dans les CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail), en local dans les directions territoriales et central dans l'EPA VNF.

Ces élections sont de la plus haute importance au regard des enjeux. Les agents des voies navigables ont toujours été, plus que les autres catégories du ministère, victimes en plus grand nombre d'accidents de service dans l'exercice de leurs missions. Notre secteur d'activité est très accidentogène.

Dans l'exercice de nos missions, la problématique amiante existe et force est

de constater que c'est la CGT et elle seule qui a soulevé le problème, les autres centrales syndicales se contentant de se mettre à la remorque afin d'exister.



## Nos représentants CGT à VNF expriment haut et fort les revendications au niveau du CHSCT Ministériel à travers leur mandat national.

L'amiante rentrait dans la composition de produits fréquemment utilisés tels les bitulacs sur les portes d'écluse ou les clapets de barrages.

L'exposition à l'amiante devient encore plus dangereuse à l'application de ce produit, mais davantage lors des sablage en vue de rénovation de ces éléments d'ouvrages lors des chomages. La dangerosité de nos missions n'est plus à démontrer.

Plus généralement, lorsqu'il y a eu exposition à des produits CMR (Cancérigène, mutagène et Reprotoxique), lorsque le travail s'est fait en décalé dans des conditions environnantes très bruyantes, cela rentre dans la pénibilité

La CGT a été la seule organisation syndicale à parler de réparation et à demander la bonification de 25 % comme revendication légitime au regard des conditions de travail !

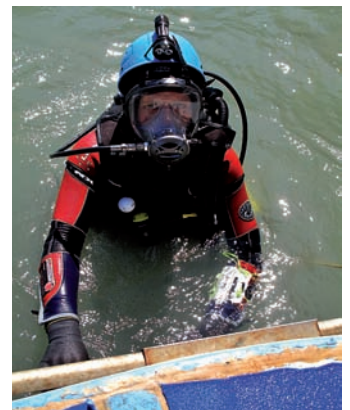
Concernant l'accidentologie, il n'y a qu'à regarder les statistiques dans les bilans des accidents graves ou mortels présentés en CHSCT Ministériel.

Au dernier CHSCT M, sur 7 accidents graves, 3 sont imputables aux Voies Navigables. Pour atténuer son

glémentations de travail en vigueur.

La parfaite connaissance des ouvrages de VNF fait partie d'un savoir faire et est indispensable à l'exécution d'un service public de qualité et sans danger pour les agents.

La CGT dénonce les politiques de baisse des effectifs et des moyens budgétaires qui mettent en danger nos conditions de travail.



L'accident de plongée de Meaux (2 morts) en est la parfaite illustration.

La CGT dénonce l'affaiblissement du secteur public.

Pour la CGT, ces missions doivent être sécurisées pour les agents en faisant une stricte application des rè-

La CGT exige à ce que tous les accidents graves soient soumis à une étude au CHSCT Central de VNF.

Pour porter vos revendications, Pour que vous soyez représentés et être défendus :

Votez la liste CGT le 3 décembre 2013.

# PAGE 04 Les listes CGT aux élections des CHSCT Locaux dans les Directions territoriales de VNF

## DT Bassin de Seine

Stéphane SARRAZIN  
Didier HEGOT  
Marc MARCHAL  
Jean-Paul CHARBONNIER  
Olivier VERDURMEN  
Gaetan POCHEIRO  
Denis ANE  
Stéphane SWIECHOWIEZ  
Michel FLEURY  
Alain BERLIERE  
Arnaud LAHAYE  
Eliezer VERGEROLLE  
Joelle CORDROCH  
Ghislain MACQUART  
Anais CAPRION  
Pascal GREGOIRE  
Mickael DANA  
Christophe AUBERT

## DT Nord Est

Philippe COMMUNAL  
Thierry NOISETTE  
Stéphane UNDREINER  
André VINOT  
Olivier MOUGEOT  
Cécile BOUR  
Mohamed-Farid HAMMOUDI  
Samuel VOIRIN  
Eric SOLLINGER  
Olivier PITTAU  
Stéphane BARELLI  
Didier VERDUN  
Guy KIPP  
Jean-Charles GRANGE  
Thierry BENDER  
Jean-Francois HUGUENIN-VIRCHAUD  
Sébastien LOCATELLI  
Jean-Francois BERNARDI

## DT Sud Ouest

Laurent MALINGREY  
Michaël BOFFET  
Didier MICHE DE LA BAUME  
Serge MIRAILH  
Benjamin COLOME  
Sylvain BOUDOU  
Djina MARTINEZ  
Didier BARTHAS  
Philippe PRATS  
Jérôme BORDERIE  
Cyril FARGUES  
Robert KIELAR  
Christophe CAVAILLES  
Francis LOUVETON  
Philippe BOIMARE  
Laurence PYDEGADU  
Jean-christophe TEXIER  
Maryse OSSARD

## DT Centre Bourgogne

Jean-Francois VERMENOT  
Christophe MANIERE  
Isabelle LAGRANGE  
Franck SENET  
Fabrice CHARLES  
Romain COURBE  
Isabelle JET  
Laurent DUQUE  
Jean-luc COTTIN  
Didier LEPROCHON  
Gérard THOMAS  
Thierry BENIGAUD  
Gilles GRIS  
Franck LEJEUNE  
Martial PRUNIER  
Daniel GAJEWSKI  
Michel LUMINET  
Geneviève TREUILLET

## DT Rhône Saône

Bertrand DETOURNAY  
Christian BLANC  
Maxime PIEROT  
Jacques DAURET  
Patrick FORESTIER  
Guillaume SOUFFLOT  
Francis MARC  
Eric PRIVAT  
Christine SOICHEZ  
Olivier CHAGROT  
Dominique GRANDSIRE  
Zohra BEKKAL  
Ghislaine PAN  
Georges PIGNOT  
Alain GLAUZER  
Jean Louis CLEMENCOT  
Gilles PUARD  
Bruce LAUTREC

## DT Nord Pas de Calais

Henri CASTELAIN  
Jérôme DORDAIN  
Catherine FIOCCO  
Didier GRAVE  
Serge BULTEL  
Maryse WATRELOS  
Dominique DEUWEL  
Alexandra BROUTIN  
Claudine CARPENTIER  
Hervé BON  
Jean-pierre MILLET  
Fabienne DELCOURT  
Fabrice BOULANGER  
Philippe COURTOIS  
Franck VAN NIEUWENHUYSE  
Pascal LOCUFIER  
Georges MARCHYLLIE  
Monique ESQUENET

**Vous ne voulez pas en restez là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Age : ..... Profession : .....

Servicie (nom et adresse) : .....

.....



Bulletin à renvoyer à la FNEE - CGT, case 543, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,  
téléphone : 01 55 82 88 75, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga.equipement@cgt.fr

Vous pouvez également adhérer en ligne sur [www.cgtvnf.fr](http://www.cgtvnf.fr)

## ÉDITO

# Toute la CGT en campagne

Thierry LE PAON, secrétaire général de la CGT

En décembre 2014, 5,2 millions d'agents publics répartis sur les trois versants de la fonction publique (Territoriale, Hospitalière, État) vont être invités à élire leurs représentants dans les différents périmètres de négociations les concernant.

C'est la première fois dans notre pays qu'un événement d'une telle portée se déroule.

Dans le climat social et politique qui est le nôtre, incontestablement, le résultat de ces élections sera un marqueur considérable.

Permettre aux salariés des fonctions publiques de voter pour la CGT, c'est favoriser l'expression du refus des politiques de rigueurs, c'est renforcer la place du service public, notre bien commun à tous.

Dans une période de risque de replis, où la question de la solidarité et du vivre ensemble est contestée par les forces politiques les plus rétrogrades, porter l'idée que le service public est contributif d'élévation sociale et démocratique est un défi que nous ambitionnons de relever.

Pour répondre à cet enjeu, notre confédération, sous la responsabilité de notre commission démocratie sociale, a mis en place un collectif d'animation et d'impulsion confédéral avec les fédérations représentant l'ensemble de la fonction publique.

Ce collectif a pour but de fournir aux organisations du CCN le matériel nécessaire pour permettre à notre CGT d'aller à la rencontre des millions de salariés concernés.

Première organisation syndicale du pays, tant dans le privé que dans le public, nous voulons encore renforcer notre audience.

Une CGT mieux organisée à l'occasion de cette élection aura, n'en doutons pas, un impact important sur tous les enjeux



Photo sociale

**« Première organisation syndicale du pays, nous voulons encore renforcer notre audience. »**

avec la volonté d'un syndicalisme qui agit, qui propose, et qui résiste aux reculs sociaux. Vous avez entre les mains le premier numéro du bulletin que nous éditerons tout au long de la campagne.

### **Le lancement de la campagne confédéralisée commence aujourd'hui !**

Dans l'immédiat, le collectif confédéral propose que dans toutes les régions se tiennent des rencontres avec les comités régionaux, les unions départementales, les professions, pour dresser ensemble un état des lieux de nos forces organisées et se fixer des priorités, dans l'objectif de créer dans tous les départements des collectifs locaux d'animations et d'impulsions au plus

près des salariés. C'est la confédéralisation de notre campagne.

Nous avons déjà commencé à identifier des priorités de déploiement en direction de salariés où la présence de la CGT n'est pas acquise.

Je tiens à attirer l'attention des membres du CCN sur l'importance de la participation de nos organisations à ces rencontres et à la nécessité de faire « ensemble ».

C'est la deuxième fois que nous proposons un tel niveau d'engagement de toute la CGT ; la première fois, c'était à l'occasion du scrutin TPE, que la CGT a largement remporté. Avec la CGT, dans les fonctions publiques, nous ne partons pas de rien, nous avons des forces. Je suis persuadé qu'en alliant notre activité professionnelle et notre savoir-faire pour nous déployer en territoire, nous allons relever ce défi et le gagner !

# Élections professionnelles 2014

C'est parti : les élections professionnelles dans la fonction publique se tiendront en décembre 2014, le 4 décembre dans la plupart des ministères.

## Qui est concerné ?

Les agents de la fonction publique titulaires et non titulaires de l'état, de la territoriale, de l'hospitalière, les agents de droit public de La Poste, de France télécom, de Pôle emploi et les organismes à caractères administratifs.

Cela représente près de 5.2 millions d'agents, et c'est la première fois qu'ils s'expriment tous en même temps (lors de la dernière élection, la fonction publique territoriale ne votait pas !)

## Quel type d'élu-e-s ?

Vont être élu-e-s à la suite du scrutin les représentant-e-s dans les Comités Techniques Nationaux et Locaux, et dans l'ensemble des commissions administratives paritaires (CAP), ainsi que dans des commissions consultatives paritaires (CCP) pour les non titulaires.

Les résultats de ce scrutin serviront également pour désigner nos mandaté-e-s au Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), ainsi qu'aux différents Conseils sup et au Conseil commun de la fonction publique mis en place suite à la réforme de 2010.

## Quelle importance pour cette élection ?

C'est la plus importante des élections professionnelles du pays étant donné le volume d'agents publics concernés. Jusqu'ici, seules les élections prud'homales ont concerné plus de salariés.

Ces élections détermineront la représentativité au sein des différents niveaux de la Fonction Publique. Les organisations représentatives seront les seules à participer aux négociations : un accord pour être valide, devra être approuvé par les syndicats réunissant plus de 50% des suffrages.

Elles participeront aussi à la détermination de la représentativité dans les conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux.

## Quelles sont nos axes prioritaires ?

Nous sommes aujourd'hui la première force syndicale au niveau du Conseil commun de la fonction publique avec 25,4% d'audience.

Notre enjeu prioritaire est de présenter partout des listes de candidat-e-s CGT pour permettre aux électeurs-trices de pouvoir donner leur voix à la CGT et ainsi renforcer notre première place.

Pour rappel : **la représentativité syndicale se mesure sur l'ensemble du salariat, même si la loi distingue deux représentativités : le privé et le public.**

Nous devons être dans une conception solidaire donc confédérale de la bataille électorale, **la faiblesse et les forces des uns déterminent l'influence de tous !**

## Et la CGT dans tout ça ?

Notre ambition est grande, faire de ces élections l'affaire de toute la CGT, dans les territoires comme dans les professions.

Dans le public comme dans le privé, nous avons des ancrages historiques qu'il convient de conforter, mais aussi des professions voire des ministères où notre influence est plus « limitée ».

Hors, si nous revendiquons d'être l'organisation syndicale **de tous les salariés**, nous devons nous déployer en direction des salariés qui connaissent peu ou pas la CGT pour la faire connaître, accroître notre syndicalisation, et ainsi mettre à disposition des salariés « l'outil » CGT pour porter leurs revendications.

Le collectif confédéral s'est déjà mis au travail, et sans que ce soit exclusif, a déjà ciblé deux priorités : l'éducation nationale et le ministère de l'intérieur. Des propositions seront faites pour aller à leurs rencontres.

Alors sans attendre, dans tous les départements, mettons en place des collectifs interprofessionnel de déploiement pour aller à la rencontre des millions d'agents publics !

# Mesure de la représentativité dans l'ensemble des trois fonctions publiques

La loi du 5 juillet 2010 issue des accords de Bercy a promu les comités techniques comme institutions représentatives qui déterminent la représentativité de chaque organisation. La seule référence homogène pour l'ensemble des trois fonctions publiques qui permette une comparaison est celle des élections administratives paritaires. Celles-ci se déroulaient sur un périmètre restreint par rapport à celles des comités techniques puisque ne concernant que les seuls agents titulaires, alors que l'ensemble des agents titulaires et non titulaires votent aux comités techniques.

Il faut tenir compte de ce paramètre dans la lecture des deux tableaux ci-dessous, ainsi que des effets du transfert de milliers d'agents de l'Éducation nationale (TOS) et du ministère de l'Équipement vers les collectivités territoriales (départements et régions).

<b>Élections paritaires 2008/2009/2010 <sup>(1)</sup></b>											<b>Comités techniques à l'issue du scrutin du 20 octobre 2011 <sup>(2)</sup></b>					
<b>fonctionnaires titulaires</b>											<b>titulaires et non titulaires</b>					
représentativité avant le scrutin du 20 octobre											élections qui déterminent la représentativité (loi du 5 juillet 2010)					
	État	%	Territoriale (3)	%	Hospita- lière	%	Ensemble	%	État	%	Territoriale (3)	%	Hospita- lière	%	Ensemble	%
Inscrits	1 888 285		1 281 102		774 458		3 943 845		2 277 168		1 664 519		1 011 139		4 952 826	
Votants	1 320 896	69,95	780 078	60,89	450 889	58,22	2 551 863	64,70	1 205 982	52,96	1 000 974	60,14	516 695	51,10	2 723 651	54,99
Exprimés	1 265 725		745 903		433 295		2 444 923		1 161 238		949 571		493 150		2 603 959	
FSU	259 553	20,51	22 715	3,05			282 268	11,55	183 800	15,83	29 854	3,14	0	0,00	213 654	8,20
UNSA	220 240	17,40	42 407	5,69	20 050	4,63	282 697	11,56	162 224	13,97	59 381	6,25	21 045	4,27	242 650	9,32
CGT	192 931	15,24	244 963	32,84	136 385	31,48	574 279	23,49	183 767	15,83	313 032	32,97	165 728	33,61	662 527	25,44
FO	162 905	12,87	138 682	18,59	95 832	22,12	397 419	16,25	192 918	16,61	165 470	17,43	112 337	22,78	470 725	18,08
CFDT	142 755	11,28	161 123	21,60	105 586	24,37	409 464	16,75	169 289	14,58	207 227	21,82	120 255	24,39	496 771	19,08
Solidaires	121 248	9,58	23 429	3,14	39 609	9,14	184 286	7,54	100 086	8,62	27 762	2,92	43 677	8,86	171 525	6,59
CGC	53 814	4,25	8 758	1,17	2 335	0,54	64 907	2,65	60 361	5,20	11 902	1,25	2 082	0,42	74 345	2,86
CFTC	28 157	2,22	38 179	5,12	16 853	3,89	83 189	3,40	44 866	3,86	44 705	4,71	14 362	2,91	103 933	3,99
Divers	84 122	6,65	65 647	8,80	16 645	3,84	166 414	6,81	63 927	5,51	89 511	9,43	13 664	2,77	167 102	6,42

(1) Source ministère de la fonction publique. Ces élections concernent les seuls fonctionnaires titulaires.

(2) Ces élections concernent tous les agents de droit public : fonctionnaires titulaires, contractuels de droit public, etc.

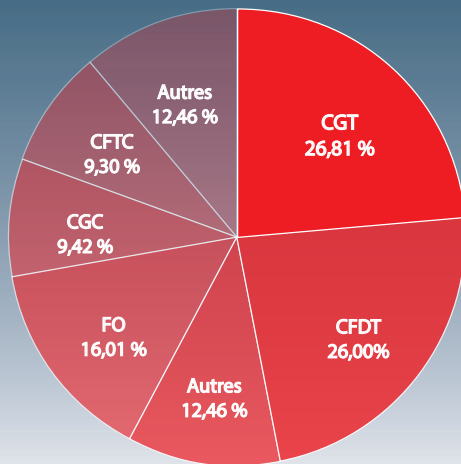
La loi du 5 juillet 2010, issue des accords de Bercy, les insituent comme les élections mesurant la représentativité dans l'ensemble de la Fonction Publique.

(3) Les agents de la fonction publique territoriale ont voté en 2008 pour les commission paritaires (1 281 102 titulaires inscrits) et aux Comités Techniques (1 641 328 titulaires et non titulaires ville de parts comprise)

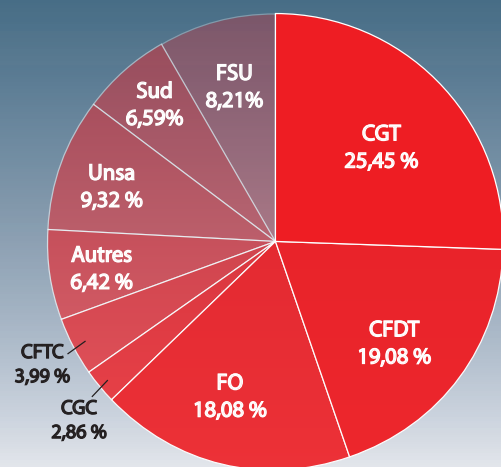
Sources : *Espace Vie Syndicale 21 décembre 2011*

# Audience des organisations syndicales

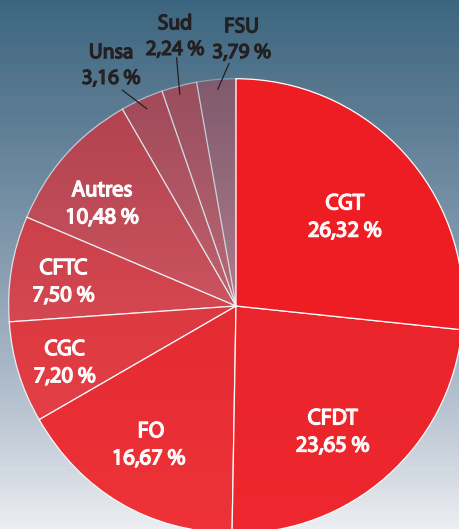
PRIVÉ 2013



FONCTION PUBLIQUE 2011



PRIVÉ - PUBLIC



## DATES DES RÉUNIONS DU COLLECTIF

- 5 décembre 2013
- 9 janvier 2014
- 6 février 2014

**Vous pouvez nous contacter à l'adresse mail :**

[electionsfp@cgt.fr](mailto:electionsfp@cgt.fr)



## ELECTIONS A LA CAP DES CORPS SOCIAUX CTSS ET ASS DU 23 OCTOBRE 2013



### La CGT et la FSU, unies, largement en tête lors des élections ASS/CTSS!

Le scrutin des corps sociaux (ASS/CTSS) interministériels des administrations de l'Etat a eu lieu le 23 octobre 2013. Nous remercions les collègues de leur mobilisation pour ce scrutin partiel qui dénote un soutien marqué aux revendications portées par nos deux organisations.

Pour la première fois, le scrutin rassemblait les agents de sept ministères pour les assistants de service social et de huit ministères pour les conseillers techniques de service social, votant respectivement pour une CAP commune.

C'est dire si ce scrutin avait une signification particulière, la représentativité des organisations syndicales n'étant plus désormais évaluée ministère par ministère, mais pour toute la fonction publique de l'Etat, à l'exception de l'Education Nationale et de la Défense Nationale, qui conservent leurs CAP distinctes.

**La CGT et la FSU rassemblées sont désormais des interlocuteurs incontournables de l'administration.**

Dans les deux CAP, les représentants des personnels élus sur la liste CGT/FSU porteront l'exigence :

- d'un vrai statut de catégorie A type pour tous
- d'un déroulement de carrière à l'ancienneté et non au mérite
- d'un régime indemnitaire égal pour tous aligné sur le coefficient le plus élevé
- d'un déblocage de l'accès au grade d'assistant principal de service social
- d'un maintien et/ou la création de postes d'ASS partout où les besoins existent.

- **Conseillers techniques de service social**

Le taux de participation est de 61,86%.

**La liste CGT/FSU obtient 64 voix, (44,75 % des suffrages exprimés)** très loin devant les autres organisations syndicales : CFDT (29,37% des suffrages exprimés), UNSA (16,78% des suffrages exprimés) et FO (9,09% des suffrages exprimés)

**la liste CGT/FSU obtient 1 siège, la CFDT 1 siège.**

#### Vos élu-e-s sont :

##### Titulaire:

**Colette Thommeret , Affaires Sociales – DRJSCS Ile de France ([colette.thommeret@drjscs.gouv.fr](mailto:colette.thommeret@drjscs.gouv.fr))**

**Suppléant:**

*Laurence Vidal, Affaires Sociales – DDCS Morbihan ( [laurence.vidal@morbihan.gouv.fr](mailto:laurence.vidal@morbihan.gouv.fr) )*

- **Assistants de service social**

Le taux de participation est de 62,23 %.

**La liste CGT/FSU obtient 134 voix, (47,18 % des suffrages exprimés)** très loin devant les autres organisations syndicales : CFDT (28,52% des suffrages exprimés), UNSA (15,49% des suffrages exprimés) et FO (8,80% des suffrages exprimés)

**la liste CGT/FSU obtient 3 sièges**, (2 en ASS, 1 en ASP) la CFDT 1 siège.

**Vos élu-e-s sont :**

*Grade assistant de service social*

**Titulaires :**

Julien Torres, Justice - DPJJ - Montpellier([julien.torres@justice.fr](mailto:julien.torres@justice.fr))

Jean Damien Del Papa, Justice - DRHAS – Nancy ([Jean-Damien.Del-Papa@justice.gouv.fr](mailto:Jean-Damien.Del-Papa@justice.gouv.fr))

**Suppléants :**

Pascal Le Foll, Justice - DPJJ – Nantes ([pascal.lefoll@justice.fr](mailto:pascal.lefoll@justice.fr))

Alexandra Le Pape, Culture et communication – Paris ([alexandra.le-pape@culture.gouv.fr](mailto:alexandra.le-pape@culture.gouv.fr))

*Grade assistant de service social principal*

**Titulaire:**

Patricia Armitano, Justice - DPJJ - Marseille. ([Patricia.Armitano@justice.fr](mailto:Patricia.Armitano@justice.fr))

**Suppléant:**

Annie Malet, MAAF - SG – Paris ([annie.malet@agriculture.gouv.fr](mailto:annie.malet@agriculture.gouv.fr))

**Nous remercions chaleureusement les collègues qui ont ainsi marqué leur attachement aux revendications portées par nos organisations.** Ils peuvent compter, comme l'ensemble des collègues, sur notre attention à défendre leurs intérêts, quel que soit leur ministère d'appartenance.

**Les organisations syndicales (CGT et FSU) des différents ministères continueront à suivre les questions liées à votre corps dans chacune de vos directions. Avec vous, nous exigerons une réelle transparence sur l'organisation et la tenue des CAP !**





# Après la suspension de l'écotaxe Pour une véritable réforme fiscale

Une fois de plus le Gouvernement recule devant les exigences patronales en suspendant l'écotaxe.

Alors que le candidat Hollande avait promis une réforme fiscale d'envergure, le changement n'est toujours pas pour maintenant. De bricolage en reculade, la crédibilité du gouvernement est plus que remise en cause.

Pour la CGT, la fiscalité de notre pays est injuste et inefficace. Elle repose pour beaucoup sur la TVA qui est l'impôt le plus injuste qui soit, sur une faiblesse de l'impôt sur le revenu, notamment pour les riches. Elle taxe plus le travail que le capital, à cela s'ajoute la kyrielle de niches fiscales, exonérations de cotisations qui représente plus de 200 milliards d'euros par an de cadeau fait aux entreprises sans aucun contrôle de l'utilisation de cet argent. Le crédit impôt compétitivité de 20 milliards/an en est le plus flagrant exemple puisqu'il profite essentiellement aux grands groupes de commerce qui ne délocalisent pas.

La CGT exige une véritable réforme fiscale, elle fait des propositions et est disponible pour y participer.

L'impôt est un moyen d'émancipation de la société. Le populisme et la démagogie sur ce sujet sont inacceptables. C'est d'ailleurs souvent les mêmes qui veulent supprimer les impôts qui réclament davantage de policiers.

La fiscalité environnementale doit s'inscrire dans une réforme fiscale d'envergure en faveur du monde du travail.

Elle doit s'appuyer sur une autre façon de travailler, de produire et de transporter les marchandises.

Les salariés concernés doivent pouvoir être entendus à partir de leur exigence de qualité du travail.

La CGT n'acceptera pas que les 80 millions d'euros par mois de manque à gagner avec cette suspension soient pris dans les poches des contribuables.

communiqué

**Confédération Générale du Travail**

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 30 octobre 2013 - Ne pas jeter sur la voie publique - [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

## COMMUNIQUE

### LA SUSPENSION DE L'ECOTAXE POIDS LOURDS : ... aura de graves conséquences pour le report modal, l'emploi, l'industrie et l'environnement

Le Gouvernement, en suspendant la mise en œuvre de l'écotaxe poids lourds au 1er janvier 2014, vient -une nouvelle fois- de céder aux pressions du Patronat, aux lobbies routiers, condamnant encore un peu plus tout report modal vers les modes alternatifs (rail-fluvial).

Le transport routier marchandises est sous-tarifé, l'ensemble des coûts externes (coûts d'usage des infrastructures, des nuisances et de la pollution, de l'accidentologie ...) ne sont pas facturés et sont donc supportés par la collectivité et le contribuable, ce qui permet aux entreprises de délocaliser leur production à tout va, de travailler à flux tendu et sans stocks, multipliant les parcours parasites des marchandises. Cette sous-tarifation du transport routier de marchandises (TRM) est source de concurrence avec les modes plus vertueux ferroviaire et fluvial sur fond de dumping social à travers des travailleurs à bas coût des pays de l'Europe de l'Est, de précarité de l'emploi dans les entreprises de transports, mais aussi de désindustrialisation, de fermetures de sites de production, de licenciements... Qui plus est cette sous-tarifation du TRM qui tire vers le bas les conditions sociales et salaires des conducteurs, est également largement subventionnée par l'Etat à travers les réductions de la taxe à l'essieu et des remboursements de la taxe sur le gasoil professionnel.

Il faut également signaler que le patronat routier sera exonéré de la nouvelle taxe « climat énergie » qui reposera essentiellement sur les ménages et les salariés ce qui est encore une nouvelle injustice !

**L'amalgame scandaleux** qui est mis en avant par les différents protagonistes (allant de la FNTR, la FNSEA, le MEDEF ou autre CGPME ... avec le soutien des forces politiques de droite et d'extrême droite) des mouvements de ces derniers jours a **pour unique but de diviser – un peu plus- les salariés qu'ils exploitent**, menacent, licencient à longueur d'année en prenant appui sur le juste mécontentement des salariés par rapport à ce gouvernement qui a choisi le camp du patronat auquel il multiplie les cadeaux fiscaux pendant que s'enchainent les reculs sociaux pour les salariés.

**Les intérêts du patronat sont toujours antagoniques  
avec ceux des salariés !**

**Au sortir d'une Conférence Environnementale où, pour la 2<sup>ème</sup> fois, la question des transports était absente**, comment continuer à parler «environnement» et « lutte contre le réchauffement climatique » quand on continue de favoriser et de subventionner le transport routier de marchandises qui participe fortement à ce que les transports soient la source première des émissions de Gaz à Effet de Serre ?

Le Gouvernement met en avant le concept d'économie circulaire. Ce qui pose la question de remettre l'appareil industriel au cœur des enjeux et du débat, d'œuvrer à la reconquête industrielle, de relocalisation des productions –dans un concept de circuit court territorial-, posant bien la question du juste coût du transport des marchandises dans les coûts de production, de la complémentarité entre les modes passant par un véritable service public du transport marchandises par le rail, mais aussi d'un renouveau du fluvial ...

- **Ce renoncement va avoir de lourdes conséquences** sur le financement des infrastructures ferroviaires, fluviales et routières ; avec le risque d'aller vers de nouvelles concessions routières (nouvelles privatisations), la remise en cause du financement des Trains d'Equilibre du Territoire (TET)... En plus du manque à gagner, de près de 800 millions d'euros pour les infrastructures, le gouvernement devra financer le Partenariat Public/Privé (PPP) engagé sous la présidence Sarkozy, conclu avec le consortium ECOMOUV (Groupe Autoroutier Italien Autostrade - Vivendi, SNCF, Thales) pour une période de 13 ans et qui se chiffrera à plusieurs milliards.

Un quart de la collecte écotaxe serait consacrée au paiement du loyer à cette société. **Démonstration est faite -une nouvelle fois- de la nocivité des PPP**, à quoi s'ajoute, dans ce cas, une privatisation d'une des missions régaliennes de l'Etat qui est de prélever les impôts et taxes.

## **Le contribuable, les salariés risquent -à nouveau- d'être sollicités pour financer le manque à gagner !**

- **Il n'y a pas d'avenir** économique, social et environnemental tant que l'on ne sortira pas de cette logique ultra-libérale dont les maîtres mots sont : compétitivité, concurrence, coût du travail ... **D'où l'importance de la campagne CGT sur «le coût du capital».**

**LA CGT APPELLE LES SALARIES**

**A S'UNIR, A AGIR**

**POUR STOPPER LES LICENCIEMENTS ET TOUTES LES REGRESSIONS SOCIALES**

**ET GAGNER SUR LEURS REVENDICATIONS !**

## Des impôts pour mieux vivre ensemble

Il faut être très riche pour pouvoir se passer de l'impôt. Sans lui, qui aurait les moyens d'assurer seul sa sécurité, de se soigner, d'éduquer ses enfants, de construire ses propres routes, d'accéder à la culture ? L'impôt permet de ne pas dépendre de la charité pour accéder à des besoins essentiels. Il garantit au plus grand nombre de vivre dignement.

Toutefois pour être juste, le système fiscal doit prendre en compte les capacités de chaque citoyen. Il permet ensuite de redistribuer ces richesses collectées à l'ensemble de la population en fonction de ses besoins.

Pour ce faire, il faut en finir avec la réduction aveugle des dépenses publiques. Elle pénalise les plus fragiles qui ont besoin de meilleurs services publics. Elle prive les entreprises d'investissements publics essentiels à leur développement. Ces politiques d'austérité hypothèquent tout retour à la croissance, accentuent le chômage et la pauvreté.

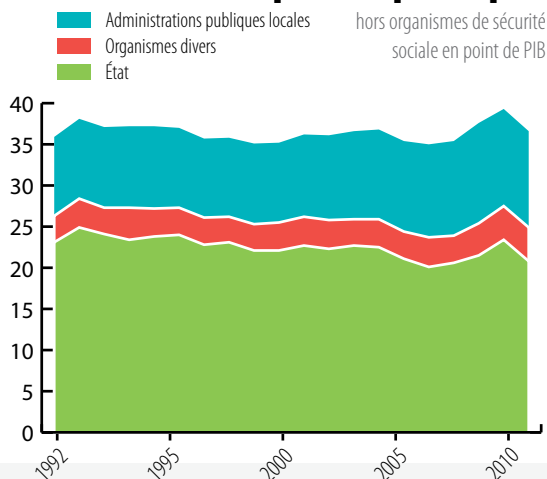
Partons des besoins et cherchons des moyens pour les financer. Beaucoup de dépenses publiques sont des investissements rentables économiquement (recherche, éducation...).

Une véritable réforme de l'impôt est possible et nécessaire. Elle pourrait permettre de dégager des recettes supplémentaires, tout en faisant peser une fiscalité moins lourde sur la majorité de la population.

## DES IMPÔTS AU SERVICE DE NOS BESOINS COMMUNS



## Évolution des dépenses publiques



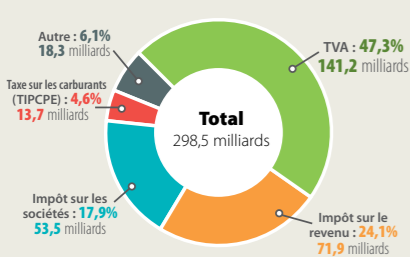
## Halte à la chasse aux dépenses !

Les dépenses de l'État sont notre richesse commune ! En 30 ans, les recettes de l'État ont été affaiblies en faisant toujours plus de cadeaux à ceux qui avaient le plus de moyens pour contribuer. En contrepartie, les dépenses n'ont globalement pas augmenté alors que de nombreux besoins sociaux ne sont pas satisfaits. La machine fiscale, censée redistribuer les richesses, est totalement en panne. Résultat, les riches n'ont jamais été aussi riches et les pauvres jamais aussi pauvres.

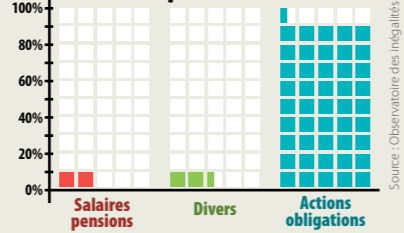
De plus, les inégalités de revenus se sont accrues au cours des dix dernières années. Le revenu annuel des 10 % les plus modestes a augmenté de 400 euros entre 2000 et 2010. Celui des 10 % les plus riches a, quant à lui, augmenté de 8 950 euros.

Évidemment, les plus puissants œuvrent pour que cela dure !

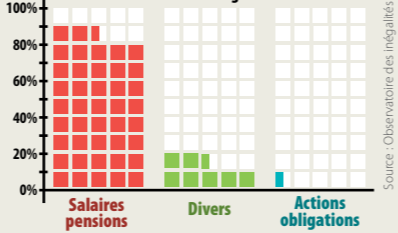
### Recettes fiscales nettes de l'État (2013)



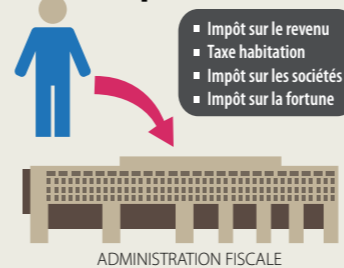
### Revenus des 100 français les plus riches



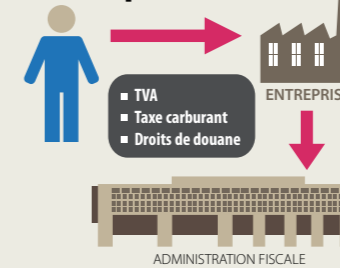
### Revenus de l'ensemble des français



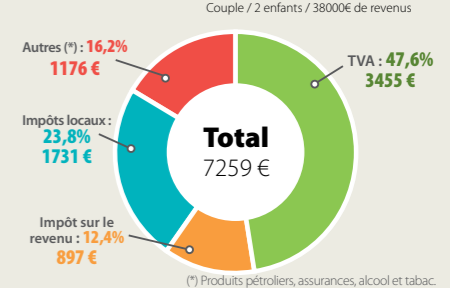
### Impôts directs



### Impôts indirects



### Répartition des impôts d'un ménage



## Impôts, qui paye le plus ?

L'impôt sur le revenu est le prélèvement le plus « visible ». Nous déclarons nos revenus, nous recevons un avis d'imposition et acquittons cet impôt. L'impôt sur le revenu est aussi le mode d'imposition le plus juste. Il représente pourtant moins d'un quart des recettes fiscales.

### Pourquoi le plus juste ?

Pour qu'un impôt soit juste, il doit permettre à chacun de contribuer à hauteur de ses moyens. L'impôt sur le revenu est construit afin de répondre à ce critère. Durant les trente dernières années, son rendement a été largement réduit au profit de taxes comme la TVA. Cette taxe est pourtant particulièrement injuste puisqu'elle pèse beaucoup plus lourd dans le budget des ménages les plus modestes. Cependant, elle paraît indolore. Qui se soucie vraiment de l'impôt qu'il paye à chaque fois qu'il passe à la caisse du supermarché ?

### Combien paye-t-on vraiment ?

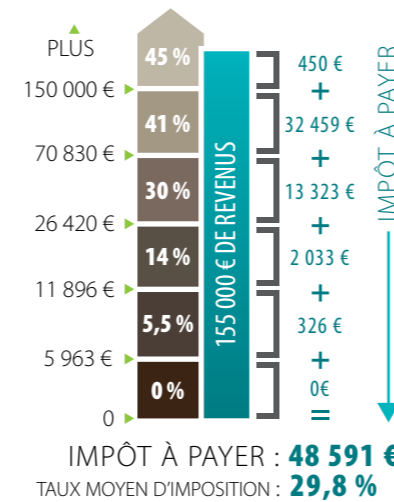
Statistiquement, un couple ayant deux enfants et dont les deux conjoints perçoivent chacun un salaire de 1600 € paye : 895 € d'impôt sur le revenu, 3455 € de TVA, 1731 € d'impôts locaux et 1176 € de taxes diverses (carburant, assurance, alcool).

### Et pour les plus riches ?

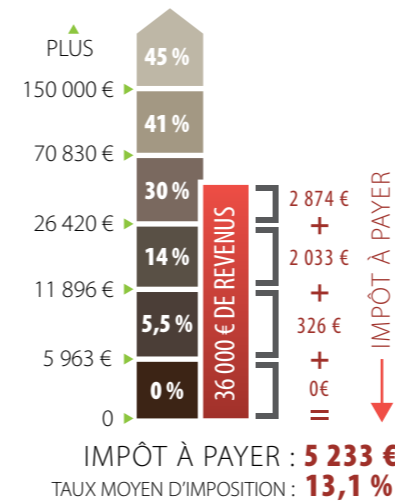
Malgré ce que l'on veut nous faire croire, les plus riches contribuent moins que l'ensemble de la population. Ils ont aussi été les grands gagnants des réformes de l'impôt sur le revenu. Ils ont notamment bénéficié d'une explosion des niches fiscales et d'une baisse des taux. Le taux maximum était de 65 % en 1983. Il est, en 2013, de 45 %. Bien informés par leurs « conseillers fiscaux », les plus aisés accaparent la majorité de ces aides publiques. 62 % des niches fiscales sont utilisées par les 10 % les plus riches.

### Les tranches d'impôt, comment ça marche ?

CÉLIBATAIRE 163 000 € DE SALAIRES



CÉLIBATAIRE 40 000 € DE SALAIRES



## 2013, toujours pas de révolution fiscale !!

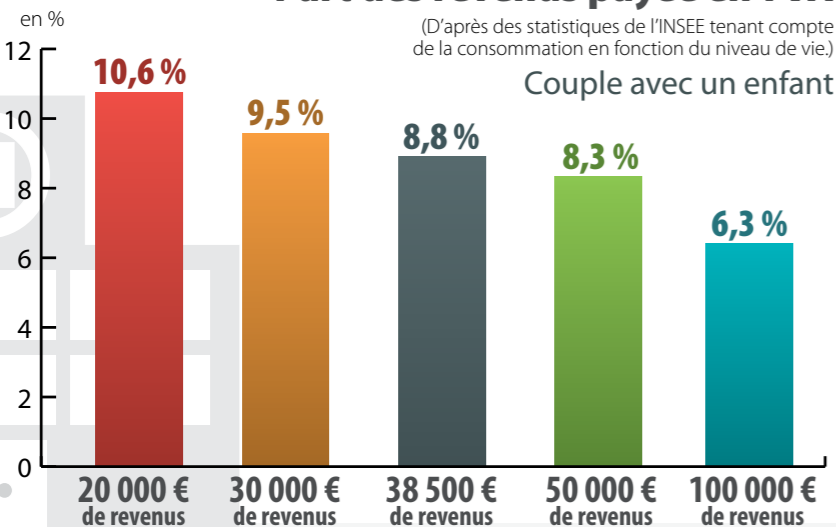
Force est de constater que le Président n'a pas engagé la « révolution fiscale » promise durant la campagne présidentielle. Loin d'une révolution, les mesures fiscales prises sont plus des ajustements qu'une réelle transformation du système fiscal français. Certes les niches fiscales vont être davantage plafonnées à partir de l'imposition des revenus de l'année 2014. Mais ce n'est pas suffisant ! Permettre des réductions d'impôt sur le revenu pouvant aller jusqu'à 10 000 € c'est encore beaucoup trop ! Certes, une nouvelle tranche d'imposition à 45 % a été créée. Mais là encore, c'est insuffisant pour redonner une véritable progressivité à l'impôt sur le revenu et ainsi faire payer davantage les plus riches. Un célibataire ayant un salaire de 13 000 € par mois ne sera même pas concerné par cette nouvelle tranche ! De plus, même si

une augmentation de ses revenus le rendait malgré tout imposable à cette nouvelle tranche, seule une toute petite partie de ceux-ci serait concernée (voir graphique ci-dessus). Certains revenus du capital seront maintenant taxés comme les revenus du travail, mais pas tous ! Il est bien évident que ces brèches seront largement exploitées par les plus riches, pour continuer à échapper à l'impôt. Et que dire du nouveau cadeau de 20 milliards d'euros octroyé aux entreprises dans le cadre du pacte de compétitivité ? Ce crédit d'impôt a été accordé sans aucune contrepartie et il serait bien naïf de croire qu'il sera réinvesti en faveur de l'emploi et des salaires. Pourtant, pour plus de justice et d'efficacité de l'impôt c'est bien d'une profonde réforme dont nous avons besoin.

## Échapper à l'impôt sur le revenu, c'est toujours possible !

M. et Mme Pognon sont un couple, avec deux enfants, vivant dans une riche banlieue parisienne. Ils ont des revenus très confortables. En 2012, ils ont perçu 140 000 euros de salaires et 60 000 euros de revenus issus de leurs placements. Ils avaient gagné les mêmes sommes en 2011. Ne parvenant pas à dépenser l'ensemble de leur revenu, avec l'aide de leur avocate fiscaliste, ils cherchent à réaliser des placements pour ne pas payer d'impôt sur le revenu. Certains se sont émus de la dureté de la dernière Loi de finances vis-à-vis des plus riches. Pourtant, sans investir un euro de plus que l'année dernière, ils continueront à échapper à l'impôt. Ils ont simplement réorienté habilement leur stratégie de défiscalisation.

### Part des revenus payée en TVA



**AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2012** (sur les revenus de l'année 2011)

M OU MME POGNON ROGER COUPLE - 2 ENFANTS

SALAIRES : 140 000 €  
REVENUS DE PLACEMENTS : 60 000 €

**IMPÔT À PAYER**

MONTANT INITIAL : **33 395 €**

**IMPÔT NET À PAYER : 155 €**

**CHARGES DÉDUCTIBLES**

Épargne retraite : 15 000 €  
Déficit foncier : 20 000 €

MONTANT APRÈS DÉDUCTION DES CHARGES : 22 895 €

**RÉDUCTIONS**

Dons : 264 €  
Souscription de parts FCPI : 3 520 €  
Investissement Scellier (2010) : 5 556 €  
Travaux dans l'habitation principale : 3 600 €  
Frais garde d'enfants : 2 300 €  
Salarié à domicile : 7 500 €

**TOTAL DES RÉDUCTIONS : 22 740 €**

**AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2013** (sur les revenus de l'année 2012)

M OU MME POGNON ROGER COUPLE - 2 ENFANTS

SALAIRES : 140 000 €  
REVENUS DE PLACEMENTS : 60 000 €

**IMPÔT À PAYER**

MONTANT INITIAL : **35 267 €**

**IMPÔT NET À PAYER : 187 €**

**CHARGES DÉDUCTIBLES**

Épargne retraite : 15 000 €  
Déficit foncier : 20 000 €

MONTANT APRÈS DÉDUCTION DES CHARGES : 24 767 €

**RÉDUCTIONS**

Dons : 264 €  
Souscription au capital de Sofica : 5 760 €  
Investissement Scellier (2010) : 5 556 €  
Travaux dans l'habitation principale : 3 200 €  
Frais garde d'enfants : 2 300 €  
Salarié à domicile : 7 500 €

**TOTAL DES RÉDUCTIONS : 24 580 €**

# Nos solutions !

Au fil des années, la fiscalité française est devenue de plus en plus injuste. Pour un véritable changement, il faut **transformer en profondeur le système fiscal** en apportant des réformes structurelles importantes aux différents impôts. C'est à ce prix que nous pourrions nous doter d'une fiscalité plus juste et plus efficace économiquement.

Il est aussi essentiel que ces réformes soient le fruit d'un **grand débat citoyen**. Pour répondre à cet objectif, nous formulons une série de propositions.

## 1) Réhabilitons l'impôt sur le revenu :

- en limitant drastiquement les déductions fiscales à celles ayant démontré une efficacité sociale ou économique ;
- en augmentant le nombre de tranches et les taux d'imposition afin que chacun contribue à hauteur de ses moyens ;
- en taxant davantage les revenus du capital.

## 2) Réduisons le poids de la TVA :

- en supprimant la TVA sur les produits de première nécessité ;
- en baissant le taux normal de la TVA à 15 %.

## 3) Transformons la Taxe d'habitation :

- en révisant les critères de calcul de cette taxe (ceux-ci sont basés sur des éléments datant de 1970) ;
- en prenant en compte les revenus des occupants dans le calcul de la taxe.

## 4) Faisons de la fiscalité des entreprises un moteur pour l'économie et le progrès social :

- en luttant contre les paradis fiscaux et en harmonisant les législations fiscales au niveau européen ;
- en modulant le taux de l'impôt sur les sociétés en fonction de l'utilisation des bénéfices afin de favoriser

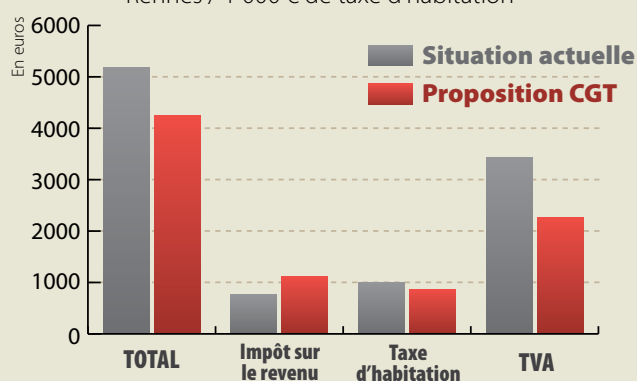
l'emploi, les salaires, la recherche, la préservation de l'environnement, etc ;

- en taxant véritablement les transactions financières.

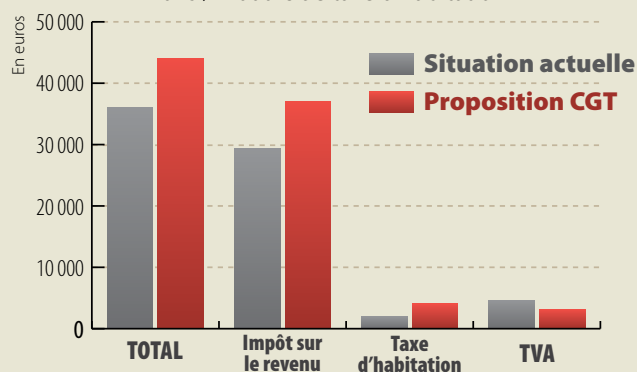
Ces propositions sont parfaitement réalistes. Elles impliquent toutefois la volonté politique de rompre avec les choix précédents qui ont eu pour conséquences l'augmentation des inégalités et l'aggravation de la crise économique et sociale.

Pour en savoir plus et tester nos propositions, rejoignez-nous sur **www.justicefiscale.fr**.

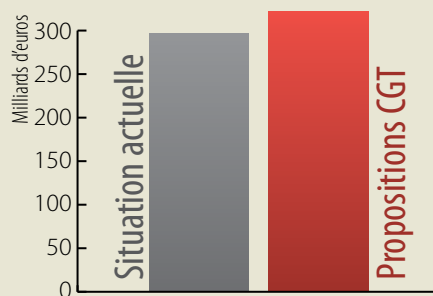
**Couple / 2 enfants / 36 000 € de salaire** annuel  
Rennes / 1 000 € de taxe d'habitation



**Couple / sans enfant / 150 000 € de salaire** annuel  
Paris / 2 000 € de taxe d'habitation



## Recettes de l'État 2013



Le calcul des propositions de la CGT est fait sur la base de :  
 - la refonte du barème de l'impôt sur le revenu,  
 - la baisse de la TVA,  
 - la réduction des niches fiscales d'au moins un tiers.

POUR EN SAVOIR PLUS



SCANNE LE CODE !



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### *Compte rendu de la CAP des TSDD DU 25 OCTOBRE 2013*

Cette CAP convoquée dans l'urgence avait pour seul point à l'ordre du jour : l'établissement du tableau d'avancement (TA) au grade de TSCDD. L'exercice consistait à compléter les listes établies le 3 octobre dernier.

A noter l'absence de la CFDT à cette CAP !

La CGT rappelle son désaccord sur les taux de promotion (15% au lieu de 35% pour TSPDD et 14% au lieu de 22% pour TSCDD), et le mauvais signe donné pour le 1<sup>er</sup> exercice de promotions dans ce nouveau corps.

Elle insiste sur son attachement à la promotion au titre des TRGS (retraitables) en opposition à l'UNSA qui revendique un quota (10% des actifs qui aurait conduit à ce que des retraitables partent sans promotion). Pour la CGT, tous les retraitables doivent partir en retraite avec une promotion.

Avec les tergiversations sur les taux de promotions pour arriver au final sur des taux à la baisse par rapport aux engagements du ministère, la parution des arrêtés de nomination sont retardés.

Et aujourd'hui, nous devons compléter les listes du TA suite à la décision contestable de l'administration de changer la répartition des postes entre le TA et le concours (2/3 – 1/3 au lieu de 3/4 - 1/4). La DGAFP a obligé le MEDDE à revoir sa copie, ce qui explique que ce vendredi 25 octobre nous allons prononcer 35 promotions supplémentaires sur le TA à TSCDD, à répartir sur les 3 spécialités.

Les arrêtés collectifs des promotions TSPDD dans chaque spécialité sont signés et ceux des TSCDD seront signés lundi 28 octobre, il ne devrait pas y avoir de problème pour un départ en retraite le 1<sup>er</sup> novembre (dixit l'administration). Restons vigilants !

Le débat s'engage en séance sur l'exercice complémentaire.

Il n'y a pas suffisamment de propositions pour la spécialité TG (trop de hors critères).

L'UNSA bien que hostile à transférer des possibilités de la spécialité TG à EEI, « ne s'y oppose pas ». FO y est favorable.

Pour la CGT, il est hors de question de perdre des promotions, toutes les possibilités offertes doivent être utilisées. Le transfert d'une spécialité à une autre était une pratique dans le corps des CTRL. Appliquée au corps des TSDD, elle permettrait de respecter les critères (bien que cela ne soit pas ceux de la CGT) et de traiter ainsi de manière égalitaire les TS quelque soit leur service.

**Le principe d'un report des postes d'une spécialité à une autre est acté.**

La CGT revient sur les deux promotions par liste d'aptitude 2012 oubliées (dans le corps des CTRL) et l'engagement de l'administration de les nommer. C'est fait, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Nous nous en félicitons, c'est une victoire due à la vigilance et la pugnacité des élus CGT.**

Nous revenons sur notre demande déjà exprimée d'un bilan de l'ensemble des concours. Récemment les épreuves de l'EP à TSCDD confirment notre intervention du 3 octobre et plaident pour une révision des épreuves.

### **Examen des tableaux d'avancement:**

Accès au grade de TSCDD				
	EEI	TG	NSMG	TOTAUX
Tableau d'avancement	104 + 10*	182 + 24*	3 + 1	289 + 35 = 324

\* Répartition théorique des 35 postes supplémentaires. Mais beaucoup de propositions étaient hors critères, notamment dans la spécialité TG, ce qui n'a pas permis de réaliser les 24 promotions. Seulement 13 sont réalisées dans cette spécialité, 21 dans la spécialité EEI.

Ivan LEBERRURIER de la DDTM50, proposé par la DREAL Basse Normandie, nommé à titre posthume.

La CGT a demandé la réparation d'une erreur de l'administration concernant un TSDD inscrit sur le TA de la spécialité NSMG au lieu de EEI. Cette simple erreur lui a valu d'être évincé de la promotion. L'administration a rétorqué que les arrêtés étant signés, il n'était plus possible de modifier quoi que ce soit.

### **Les élus à la CAP des TSDD**

Didier Horeau : [didier.horeau@i-carre.net](mailto:didier.horeau@i-carre.net)  
 Marie Hélène Thomas : [mh.thomas42@gmail.com](mailto:mh.thomas42@gmail.com)  
 Laurent Broudisou : [Laurent.broudisou@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Laurent.broudisou@developpement-durable.gouv.fr)  
 Olivier Mougeot : [olivier.mougeot@vnf.fr](mailto:olivier.mougeot@vnf.fr)  
 Gilles Callay : [Gilles.Callay@vnf.fr](mailto:Gilles.Callay@vnf.fr)  
 Yann Vari Mandard : [Yann-vari@charentemarine.gouv.fr](mailto:Yann-vari@charentemarine.gouv.fr)



**CAP spéciale du 25 octobre 2013 –  
Promotion complémentaire à TSCDD pour 2013  
Spécialité NSMG**

Nominations au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 sauf indications contraires  
(1 promotion supplémentaire au Tableau d'Avancement 2013)

Pour mémoire : les modalités de reclassement à TSCDD sont définies à l'article 26 du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État

**DREAL BRETAGNE**

<i><b>Nom</b></i>	<i><b>Prénom</b></i>	<i><b>Service</b></i>	<i><b>Commentaires</b></i>
<i><b>DANTEC</b></i>	<i>Hervé</i>	<i>DDTM 29</i>	

**CAP spéciale du 25 octobre 2013 –  
Promotion complémentaire à TSCDD pour 2013  
Spécialité EEI**

Nominations au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 sauf indications contraires  
(21 promotions au Tableau d'Avancement 2013)

Pour mémoire : les modalités de reclassement à TSCDD sont définies à l'article 26 du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État

**DREAL AQUITAINE**

<b>LAFITTE</b>	Jean Luc	DDTM 33	
----------------	----------	---------	--

**DREAL AUVERGNE**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>LAGOUTTE</b>	Pascal	DDT 63 CG	

**DREAL CENTRE**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>BEDU</b>	Stéphanie	DDT 37	

**DREAL CORSE**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>HERAUD</b>	Edouard	DDTM 2A	TRGS

**DREAL FRANCHE-COMTE**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>SALMON</b>	Jacques	DDT 25	

**DREAL HAUTE NORMANDIE**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>BROUTIER</b>	Eric		

**DRIEA**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>VINCENT</b>	Patrick	DRIEA DIRIF	

**DREAL LIMOUSIN**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>BRUDIEUX</b>	Sandrine	DREAL	

**DREAL LORRAINE**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>PERUTA</b>	Robert	DIR EST	

**DREAL MIDI -PYRENEES**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>DE COMMUNES</b>	Anne Laure	DDT 65	

**DREAL NORD PAS de CALAIS**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>CHEVALIER</b>	Cyril	DDTM 59	

**DREAL PACA**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>SCAFFIDI</b>	Rosaro	DIR MED	
<b>DELEFLIE</b>	Alex	DIR MED	

**DREAL PAYS DE LOIRE**

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Service</i>	<i>Commentaires</i>
<b>GUIHEUNEUF</b>	<i>Stéphane</i>	<i>DIRM NAMO</i>	
<b>DREAL PICARDIE</b>			
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Service</i>	<i>Commentaires</i>
<b>MONCE</b>	<i>Jean Michel</i>		
<b>DREAL POITOU - CHARENTE</b>			
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Service</i>	<i>Commentaires</i>
<b>MARCADIER</b>	<i>Sylvain</i>	<i>DDT 16</i>	
<b>DREAL RHONE -ALPES</b>			
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Service</i>	<i>Commentaires</i>
<b>CHAMBAT</b>	<i>Paul</i>	<i>DDT 42</i>	
<b>MIGT 8</b>			
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Service</i>	<i>Commentaires</i>
<b>WITKOW</b>	<i>Jean Michel</i>	<i>DEAL 972</i>	
<b>ADMINISTRATION CENTRALE</b>			
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Service</i>	<i>Commentaires</i>
<b>MICHAUX</b>	<i>Carno</i>	<i>STRM TG</i>	
<b>VNF</b>			
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Service</i>	<i>Commentaires</i>
<b>VANNIUWEMBOURG</b>	<i>Georget</i>	<i>VNF</i>	
<b>AVIATION CIVILE</b>			
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Service</i>	<i>Commentaires</i>
<b>DUVAL</b>	<i>Etienne</i>	<i>SNIA</i>	

**CAP spéciale du 25 octobre 2013 –  
Promotion complémentaire à TSCDD pour 2013  
Spécialité Technique générale**

Nominations au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 sauf indications contraires  
(13 promotions supplémentaires au Tableau d'Avancement 2013 )

Pour mémoire : les modalités de reclassement de TSPDD à TSCDD sont définies à l'article 26 du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État

**Administration Centrale et STC**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>MILLER</b>	Michel	CGDD	
<b>TERNANT</b>	Marie France	CVRH Paris	

**DREAL ALSACE**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>GOULBY</b>	Pascale	DDT 68	

**DREAL AQUITAINE**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>DUPRET</b>	Olivier	CETE SUD OUEST	

**DREAL CORSE**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>MESNIL</b>	Karine	DDTM 2A	
<b>GALLONI D'ISTRIA</b>	Virginie	DREAL	

**DREAL LORRAINE**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>JABIRI</b>	Marc	CETE EST	
<b>MOUTTON</b>	Mathieu	CETE EST	

**DREAL PAYS de LOIRE**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>PIEL</b>	Bruno	CETE de l'OUEST	

**DRIEA**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>JESTIN</b>	Arnaud	DRIEE	
<b>COULON</b>	Emmanuel	DRIEE	

**Hors ministère**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>MARTINON</b>	Noel	Parc national Guadeloupe	

**MIGT 8**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Commentaires</b>
<b>LESTE-LASSERRE</b>	Hélène	Deal 972	



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) – Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Compte-rendu du comité de suivi CEREMA du 29 octobre 2013

Présents pour la CGT : Philippe Garcia (CETE Normandie Centre), Thierry Brendlin (SETRA), Jean-Charles Beaudoin (CETMEF), Jean-Luc Muller (CETE Île-de-France), Didier Baton (CETE de Lyon) et Olivier Dupré (CETE Nord Picardie).

La CGT évoque en préalable le fonctionnement futur des CCOPA et demande un échange spécifique avec l'administration sur ce sujet. L'administration accepte d'organiser une telle réunion.

La CGT se félicite que le secrétaire général du ministère ait acté une CAP nationale unique pour les ETST.

#### Les contractuels au Cerema

Concernant les deux contractuels pour lesquels le délai de 6 ans de contrat arrive à échéance courant 2014, la DRH indique que compte-tenu du projet Cerema, une CDIisation exceptionnelle avant le 31 décembre pourrait être donnée mais cela demeure sous réserve d'une acceptation du contrôleur financier.

Concernant les autres contractuels actuellement présents dans les 11 services, il leur sera proposé à l'échéance de 6 ans de contrats à durée déterminée (et s'ils atteignent cette durée) un CDI « Cerema ». Un projet de contrat type CDD est présenté au comité de suivi et un projet de contrat type CDI sera discuté en 2014. Ce contrat CDI « Cerema » imposera un recul aux agents en matière de mobilité par rapport à la situation actuelle. En effet, un agent en CDI au Cerema souhaitant quitter celui-ci pour un service du ministère devra rompre son CDI et signer un nouveau contrat avec le ministère. Bien sûr, l'administration pourrait, comme la CGT le revendique, proposer à tous les contractuels du Cerema une intégration dans un corps de fonctionnaires du ministère à des conditions avantageuses en matière de rémunération et de carrière. Cela permettrait de faire disparaître la précarité dans le Cerema à sa création...

Concernant les CDI présents au Cerema (RIN, PNT...), l'administration précise que si leur mobilité vers un service du ministère ne pose pas de problème, leur retour ultérieur au Cerema ne sera possible que s'ils prennent un congé pour convenance personnelle ou un congé mobilité. Cela leur permettrait de conserver leur contrat État et de signer un contrat avec le Cerema.

L'administration invitera prochainement les CDD présents dans les 11 services à une réunion d'information et d'échange.

#### Droits syndicaux

Le préfigurateur confie que son équipe n'a pas pu travailler ce sujet faute d'effectif suffisant. Il s'engage donc à ouvrir des négociations à partir de janvier 2014. L'administration s'engage aussi à ses côtés. Le préfigurateur propose de mettre en place un minimum de moyens pour débiter 2014 sans détailler lesquels.

#### Les assurances du Cerema

L'administration remet en séance une note relative aux obligations de l'établissement en matière d'assurance. Seule l'assurance des véhicules est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pour le reste (immobilier, activités spécifiques, risques juridiques...), une analyse des risques sera réalisée courant 2014 et elle permettra à la direction du Cerema de décider au cas par cas de s'assurer ou non.

L'administration affirme que les agents seront couverts dans leurs activités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui pour les dommages qu'ils pourraient subir ou causer dans le cadre de leur activité professionnelle. La CGT demande à l'administration de mettre par écrit cette affirmation.

## Les effectifs

L'administration remet en séance un état des effectifs présents dans les 11 services qui seront regroupés dans le Cerema. La cible est de 3230,6 ETP hors vacations au 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'effectif réellement présent en équivalent temps plein travaillé (ETPT) est de 3041 hors vacataires, et ce avant le cycle de mobilité avec prise de poste au 1<sup>er</sup> janvier 2014. C'est cet effectif présent qui devrait servir de référence au ministère dans les discussions du projet de loi de finances. Néanmoins, le ministère augmente cet effectif transféré de 60 ETPT, ce qui portera le nombre de postes financés en masse salariale à 3101 ETPT, soit un différentiel de 130 postes entre l'effectif cible et l'effectif financé ce qui représente 4 % de l'effectif cible.

S'ajoutent à ce chiffre 53,9 vacataires. D'où un effectif transféré de 3155 ETPT. Or, le projet de loi de finances prévoit un transfert de 3000 ETPT à la création du Cerema. Un amendement sera donc déposé par le gouvernement pour augmenter ce volume de 155 ETPT.

La préfiguration explique par ailleurs que le Cerema ne fonctionnera plus comme les 11 services actuels au sens où la contrainte ne sera plus l'effectif cible, mais la masse salariale correspondante comptée en ETPT. Aujourd'hui, les 11 services peuvent publier autant de postes que leur cible le permet. Au Cerema, l'objectif de la direction sera de s'approcher autant que possible de l'effectif en ETPT (en moyenne annuelle et en fin d'année). L'établissement ne pourra en aucun cas le dépasser. La CGT exprime qu'elle sera vigilante sur la restitution des postes prélevés au SETRA.

## Budget de fonctionnement

L'administration remet en séance un document qui présente le budget prévu pour le Cerema en 2014 comparé au budget 2013. Ce document fait apparaître une diminution du budget de fonctionnement des CETE (hors loyers budgétaires), de l'ordre de 4,5 % entre 2013 et 2014 (il passe de 37 326 K€ à 35 675 K€). Le budget du CETMEF et du SETRA est stable. Le budget du CERTU est lui en légère hausse. Il en est de même des crédits d'action sociale.

L'administration précise que si la réduction des rentrées en fond de concours se poursuit selon les tendances récentes, ces rentrées seront de 17 millions d'euros en 2014 (à comparer à 22 millions constatés en 2013). Cela conduira à un budget 2014 inférieur de 1 376 K€ à celui des 11 services en 2013. Si par contre le Cerema enrayer la baisse des rentrées en fond de concours et les stabilise au niveau de 2013, le budget 2014 sera supérieur de 3 623 K€ au budget 2013 des 11 services.

En fin de réunion, la CGT :

- rappelle l'engagement pris par l'administration au Comité Technique Ministériel de rouvrir les discussions indemnitaires. Elle demande que ses revendications soient prises en compte dans les amendements au budget du Cerema ;
- rappelle sa revendication d'une augmentation des taux de remboursement de frais de déplacements. La CGT précise que la non revalorisation des taux relatifs aux repas (depuis 2001) et aux nuitées (depuis 2006) conduit à une perte de l'ordre de 4 euros par repas et 16 euros par nuitée ;
- affirme que la gestion des personnels ne pourra pas se limiter à la gestion d'un effectif et d'une masse salariale mais devra surtout viser à préserver et développer la technicité, ce qui passe par une reconnaissance des carrières et parcours professionnels ;
- évoque la situation des ETST qui risquent de ne plus pouvoir juridiquement toucher des heures supplémentaires. La CGT exige que les ETST qui touchent aujourd'hui des heures supplémentaires puissent continuer à les toucher : [courrier adressé par la CGT au secrétaire général du ministère](#).
- prend acte de la création d'une CAP Cerema pour les adjoints administratifs et demande comment sera fixée sa composition d'ici les élections prévues à l'automne 2014.

La préfiguration répond que le remboursement des frais de déplacements sera ouvert courant 2014. La DRH va se pencher sur la façon dont seront gérés de manière transitoire les adjoints administratifs avant les élections.



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 7 novembre 2013

Le Secrétaire Général de la Fédération Nationale  
Equipement-Environnement - CGT

à

Monsieur le Préfigurateur du CEREMA

Mme la Sous-directrice Chargée des politiques  
Sociales, de la Prévention et des Pensions / DRH

**OBJET** : Continuité de l'Action Sociale en faveur des agents transférés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans l'Etablissement Public CEREMA.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander d'organiser une réunion de travail avec les Présidents(es) des Comités Locaux d'Action Sociale des Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement, du CERTU, du CETMEF et de SETRA afin d'échanger sur la continuité de l'action sociale au sein des services du futur EPA CEREMA.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les CLAS de ces services ne seront plus rattachés au Comité Central d'Action Sociale des METL/MEDDE, et auront à se coordonner au sein du CEREMA ; aussi les présidents(es) de ces instances de proximités souhaitent avoir une lisibilité sur la continuité de l'action Sociale de proximité, des prestations individuelles et collectives et sur le mode d'organisation et de gestion de l'action sociale dans le futur CEREMA.

Je souhaite que le Président du CCAS soit associé à cette réflexion.

Dans l'attente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général de la FNEE-CGT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicolas BAILLE'.

Nicolas BAILLE



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Réunions du 6 novembre 2013 au Cabinet du MEDDE, relatives aux contractuels ONCFS, ONEMA et à l'Agence française pour la biodiversité (AFB)

Etaient présents :

Cabinet du MEDDE : Paquita Morellet-Steiner (Directrice adjointe) et Paul Delduc (Conseiller biodiversité)

Services du MEDDE dont Laurent Roy (Directeur de l'eau et de la biodiversité), Hervé Schmitt et Oriane Gaufre (DRH MEDDE)

Ces trois réunions se sont tenues le 6 novembre 2013 matin, suite aux invitations du cabinet reçues par messagerie électronique le 31/10/2013 :

- Réunion 1 à 9 h, avec les organisations syndicales (OS) de l'ONCFS (SNE-FSU, UNSA, CGT, CGC), au sujet des contractuels de cet EP, suite à l'intersyndicale intervenue durant l'été et à une intervention intersyndicale durant le CA de l'ONCFS du 24 octobre 2013 ;
- Réunion 2 consistant en un "comité de suivi" inauguré pour la circonstance, comprenant le Cabinet, le MEDDE et les 5 OS membres du CTM (FO, CFDT, UNSA, FSU, CGT), portant sur la future AFB (création, missions, contours et problèmes de personnels) ;
- Réunion 3 avec les OS de l'ONEMA (SNE-FSU, CGT, Snape-Solidaires), portant sur l'AFB, rendue nécessaire par le fait que le SNAPE-Solidaires pas représenté au CTM ne pouvait assister à la réunion 2.

Le point le plus important et le seul nouveau de ces trois réunions a été annoncé par le MEDDE, à savoir **l'accord du Ministère de la fonction publique pour créer un nouveau quasi-statut commun de contractuels** qui engloberait :

- tous les contractuels des établissements amenés à être fondus dans l'AFB dans le schéma actuel (Cf. rapport de préfiguration de phase 2) : ONEMA, SPN du MNHN, PNF, FCBN, FCEN, RNF, GIP ATEN et AAMP (cette dernière nous ayant été toutefois présentée comme encore à l'arbitrage),
- mais aussi, et c'est original, l'ONCFS et le CLRL, afin de résoudre les problèmes des contractuels de ces Etablissements publics (EP).

Il a bien été précisé que ce futur quasi statut :

- ne serait pas celui des Agences de l'eau (AE), mais proche de statuts existants de fonctionnaires (autrement dit, pas aussi favorable que celui des AE),
- serait calé avant la création de l'AFB, certains aspects de son application pouvant éventuellement se concrétiser un peu après.



Le ministère de la fonction publique conditionnerait la sortie de ce nouveau statut commun aux contractuels des EP de l'environnement, à la révision à l'avenir du statut dérogatoire des EP à l'obligation générale de recruter des fonctionnaires, sauf pour certains métiers dérogatoires techniques très spécifiques. Selon les dispositions du projet de loi adopté au conseil des ministres du 17 juillet 2013 modifiant la disposition générale sur ce point de la fonction publique, les dérogations pour ces fonctions spécifiques devront être listées.

Il a été demandé que ce nouveau quasi-statut s'applique aussi aux contractuels des agences de l'eau, pour permettre une mobilité dont les personnels de ces agences sont privés, ainsi qu'à ceux des parcs nationaux. Mais le MEDDE a trouvé que rajouter des EP compliquait l'exercice et le cabinet a provisoirement repoussé cette question d'EP supplémentaires à la prochaine réunion du comité de suivi, le 19 novembre.

Sur le "cadre d'emploi" des divers contractuels, l'accord de la FP pour créer un nouveau quasi-statut devra se concrétiser :

- par un régime indiciaire mais aussi indemnitaire effectivement favorables,
- et un travail rapide pour être bouclé dans le calendrier imparti, la création de l'AFB étant toujours annoncée pour début 2015.

*NDLR : des doutes sont permis sur ce point.*

Sur le versant "titularisation" (loi de déprécarisation de 2012), le SNE-FSU a souligné qu'une minorité (10%) de contractuels a intérêt à s'y engager compte tenu de la pyramide des âges des A (déroulement de carrière, retraites), ce qui plaide pour la création d'un corps de A de l'environnement, qui permettrait en plus de fournir une possibilité de promotion des B actuels. La CGT a également souligné l'importance de proposer l'option de titularisation favorable au maximum d'agents dans les filières administratives de toutes catégories (C, B, A), et de discuter de la filière technique de catégorie A.

La réunion relative à l'ONCFS n'a pas apporté d'ouverture vers des améliorations immédiates de la rémunération des contractuels sous forme de modifications indiciaires ou indemnitaires. Le MEDDE indiquant ses doutes sur ces modifications dans ce contexte et devant répondre en décembre sur ce point.

La présentation de l'AFB, a donné l'occasion à M. Roy (DEB) de présenter le projet, qui est apparu *inchangé par rapport à une présentation au CTM de juin dernier*, donc en particulier sans séparation des personnels strictement techniques et de ceux ayant des missions de police pour ce qui concerne l'Onema, qui serait toujours intégralement fondue dans l'AFB. (Donc à rebours de certaines hypothèses circulant à l'ONCFS, en particulier à l'impulsion de son directeur.)

Les critiques et demandes sur ce projet global d'AFB ont alors été exprimées, à nouveau, par les OS présentes, en particulier (liste non exhaustive) :

- les dangers de la dilution (ou de cache-misère) des actions biodiversité marine de l'AAMP dans l'AFB (le cabinet et le DEB répondant que cette spécificité serait garantie par un comité thématique biodiversité marine au sein de l'AFB),
- l'incohérence et la fragilité, notamment dans le débat parlementaire à venir, née de l'éviction (politique) de l'ONCFS,
- l'opposition des personnels (spécialement, ceux de l'ONEMA, déjà fortement impactés par la création de ce nouvel EP en 2007) et le risque d'échec global de l'AFB vu la baisse programmée des moyens (triennal 2013-15) alors qu'il faudrait les augmenter, en personnels comme en dotation, au regard des besoins en matière de biodiversité,
- la demande de garanties sur le maintien des 130 millions d'euros de crédits Etat "eau et biodiversité" et de non transfert des effectifs Eau et Nature dans les DREAL et DDT(M), qui doivent demeurer *en plus* du budget prévisionnel AFB de 211 millions,

- l'emploi du mot "surveillance" et l'absence de mention de la police, qui suscitent pour le moins la méfiance (L. Roy a réaffirmé que la police était incluse, y compris le mot qui figure dans le projet de texte de loi) et l'inquiétude sur les velléités connues de faire des préfets les délégués territoriaux de la future AFB,
- le flou sur l'organisation territoriale (le DEB ayant répondu que ce n'est pas à fixer au niveau législatif, donc à définir ensuite),
- l'absence de recherche en propre dans la future agence : ne pas uniquement "soutenir" la recherche faite par d'autres EP.

Pour ces raisons, CGT et SNE-FSU ont dit clairement qu'il n'était pas souhaitable de créer une AFB sur le schéma actuel, faute de quoi on irait à l'échec. Des réponses doivent donc être apportées à nos demandes. FO s'est dit aussi opposée à cette création en l'état.

En d'autres termes, le diaporama distribué et commenté par la DEB était quasi-identique à celui présenté en Comité technique du MEDDE en juin dernier. Nous renvoyons donc sur ces sujets et sur l'ensemble des critiques à la note CGT du 27 juin 2013 sur l'AFB (voir site fédéral [dossier création AFB](#)).

Une seconde réunion du comité de suivi est fixée au 19 novembre à 10 h.



## **Assises de la formation et des métiers maritimes le 08 Novembre 2013**

### **La Cgt à l'offensive**

Des Assises de la formation et des métiers maritimes, suspendues à la volonté politique du gouvernement de se donner les moyens d'une véritable politique maritime française.

La politique maritime française est au cœur des dérégulations mondiale et européenne qui affectent toutes les filières maritimes qu'il s'agisse du transport maritime ou des activités industrielles existantes de construction navale et nouvelles liées aux énergies maritimes renouvelables (EMR).

Malgré notre statut de puissance maritime, malgré les aides fiscales diverses aux armements, malgré la création de registre de complaisance en 2005 (Registre International Français), malgré notre dispositif de formation, la construction navale, les armements maritimes, les effectifs de marins : TOUT S'EFFONDRE ! Au point que la marine marchande française est menacée de disparition.

Des marins et officiers français se voient remplacés par des salariés ressortissants Européens à bas coût ou de pays tiers. Ils sont victimes de la casse des emplois sur les navires battant le pavillon français. Le RIF quant à lui, pavillon de complaisance, n'a pas été un frein à la perte des emplois de marins français au commerce.

Les marins français sont entraînés dans une spirale de dégradation de l'emploi, des conditions sociales, de travail ; conséquence en réalité d'une course à la rentabilité et à la compétitivité selon le dogme de la baisse du « coût du travail ». Les marins, les officiers et les jeunes en formation peinent à trouver des embarquements. Le Gouvernement ne peut s'exonérer de ses responsabilités pour donner de réelles perspectives d'emplois stables pour l'ensemble de la profession de marins. Ne rien faire serait une chronique de mort annoncée de la filière française de transport maritime.

La formation des marins, parmi la meilleure au monde, est en grande difficulté. C'est pourquoi la CGT avait sollicité le ministre en charge, des transports, de la mer et de la pêche, dès janvier 2013, pour l'organisation d'une table ronde avec les acteurs (armateurs, élus, Etat, organisations syndicales) sur l'enseignement maritime. Ceci afin de décider d'un projet stratégique, pédagogique et des moyens budgétaires et humains pour renforcer nos filières de formation maritime, initiale et continue, des élèves et marins que sont nos lycées professionnels maritimes et l'école nationale supérieure maritime (ENSM).

► Pour la CGT, les causes sont identifiées. Elles vont du budget insuffisant pour le fonctionnement des établissements, du rôle déficient de l'Etat. Elles ouvrent ainsi la voie à la main mise des Armateurs sur l'enseignement maritime et mettent en cause le format de diplômes de l'Education Nationale (lisibilité) ainsi que le format des brevets internationaux (efficacité). C'est un carton noir pour la formation maritime et on ne peut continuer à laisser se dégrader la situation. Au niveau international le maintien d'un haut niveau d'exigence en terme de formation pour la sécurité, des normes sociales et le bien être des gens de mer garantira des emplois durables et un travail décent.

► La CGT apporte ses positions et propositions revendicatives. Il faut construire à travers ces Assises une véritable consolidation des structures de l'enseignement maritime et l'engagement des pouvoirs publics. Ceci pour renforcer les moyens financiers et humains dans les réseaux existants et ceux à développer pour les nouvelles formations maritimes notamment concernant les économies para-maritime émergentes (EMR et déconstruction et dépollution des navires en fin de vie).

L'engagement des Armateurs pour l'embarquement des élèves sur les navires du pavillon français, est une des priorités à satisfaire pour ne pas remettre en cause les certifications des brevets en conformité avec les standards internationaux (STCW).

Pour la Cgt : ces assises doivent relancer l'attractivité du pavillon français du 1er registre, pour garantir les conditions d'embauche des emplois de marins et d'officiers français et leurs qualifications comme leur haut niveau de sécurité du travail à bord navires.



## NOUVELLE GRILLE CATEGORIE C AU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2014

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat s'est prononcé le 6 novembre sur les nouvelles grilles applicables aux agents de la catégorie C.

(Contre : CGT- FSU-Solidaires, Abstention : UNSA-CFDT-CFTC-CGC-FO)

Ce sont 1.6 millions de fonctionnaires qui sont concernés et se verront **attribués un à dix points d'indice**, soit 4.60 à 46 euros par mois ! On est très loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat dues au gel du point d'indice.

Après avoir affirmé que l'année 2013 serait l'année de la catégorie C, le gouvernement est passé en force avec des dispositions qui ne répondent pas **aux exigences d'une situation catastrophique**, salariale et déroulements de carrière, et par ailleurs provoquent des distorsions avec les catégories A et B.

**La CGT ne peut cautionner un dispositif qui reste marqué du sceau de l'austérité et qui, de plus, déséquilibre encore davantage la grille indiciaire.**

Pour les trois versants de la Fonction Publique, la **date d'effet** est fixée au 1<sup>er</sup> février 2014. Elle a été annoncée en séance ce qui permet aux bénéficiaires de percevoir la GIPA pour 2013. La CGT avait protesté sur une application avant le 31 décembre 2013 (annoncée le 21 octobre en commission statutaire), ce qui aurait eu pour effet de rendre pratiquement nul des gains déjà faibles. Le gouvernement a reculé de janvier à février ce faible gain indiciaire, prenant prétexte de la situation financière des **collectivités locales, qu'il a lui-même organisé avec la baisse des dotations de l'Etat.**

A noter que les grilles applicables dans la territoriale avaient recueilli un avis unanime **CONTRE de l'ensemble des organisations syndicales** au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale le 23 octobre.

**Pour la CGT, les discussions sur l'ensemble des grilles A, B et C doivent s'engager pour une réforme globale dans le cadre d'un plan pluriannuel. La CGT est à l'offensive sur cette question et gagner de réelles avancées au bénéfice de tous.**

Montreuil, le 7 novembre 2013



## Halte aux baisses de pouvoir d'achat !

**Les organisations syndicales Cfdt, CFTC, CGC, CGT, FAFPT, FSU, Solidaires et UNSA exigent une autre politique salariale dans la Fonction publique.**

Elles dénoncent une situation de plus en plus dégradée :

- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 la valeur du point est gelée et la reconduction de ce gel est annoncée pour 2014, conduisant à une perte considérable de pouvoir d'achat pour tous les personnels quels que soient leur statut et le versant dont ils relèvent.
- Une dépréciation des carrières et un tassement des grilles qui ont atteint des niveaux insupportables, mis en évidence par l'INSEE dans un rapport publié cet été.

En 2011, les salaires moyens ont baissé dans la Fonction publique : -0,1 % dans le versant État, -0,8 % dans le versant territorial et -0,6 % dans le versant hospitalier.

Cette conséquence désastreuse n'est pas un fait isolé car la politique d'austérité qui perdure et concerne les millions d'agents de la Fonction publique s'avère chaque année plus pénalisante : les bas salaires se multiplient, près d'un agent sur 5 touche une rémunération proche du SMIC et les déroulements de carrière sont souvent inexistantes.

Ce ne sont ni les mesures d'urgence pour la catégorie C dont la portée reste très limitée ni la négociation à venir sur les « parcours professionnels, les carrières et les rémunérations » qui pourront répondre à l'impérieuse nécessité de mesures salariales d'ampleur pour 2014.

Les organisations syndicales de la fonction publique revendiquent :

- Des mesures générales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, pour assurer la progression du pouvoir d'achat (et lutter contre l'érosion des carrières) ;
- Une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications ;
- Une amplitude réelle des carrières.

Elles appellent les agents des trois versants de la Fonction publique à se mobiliser et à organiser dans la semaine du 9 au 13 décembre 2013 toute forme d'action locale pour sensibiliser l'opinion publique et alerter les responsables publics, élus locaux et parlementaires.

Au niveau national, elles demandent à être reçues par la Ministre de la Fonction publique pour exiger l'ouverture d'un réel espace de négociations sur les rémunérations et débattre de mesures générales permettant de mettre un terme aux pertes de pouvoir d'achat.

Les organisations syndicales Cfdt, CFTC, CGC, CGT, FAFPT, FSU, Solidaires et UNSA affirment leur volonté de prolonger leur action commune pour faire échec à la baisse du pouvoir d'achat de tous les agents de la fonction publique.

Paris, le 7 novembre 2013

## **Compte-rendu de la réunion « Évaluation de la politique publique en matière d'affectation et de mobilité sur les territoires » du 23 octobre 2013**

Participaient pour la CGT : Emmanuelle MOISSONNIER, Valérie DORDAIN, Claude MICHEL, Marie-Hélène THOMAS.

La réunion était présidée par Madame Anne-Marie Lévêque, Directrice Générale des Administrations de la Fonction Publique (DGAFP).

Cette réunion convoquée dans le cadre de l'agenda social Fonction Publique avait pour objet la présentation du rapport « Desforges » sur « l'affectation et la mobilité des fonctionnaires sur le territoire » concernant les trois versants de la Fonction Publique.

Ce rapport annoncé pour la mi-juillet a été diffusé le 18 octobre, peu de temps donc laissé aux organisations syndicales pour analyser son contenu, les 40 propositions du rapport et les différents scénarii proposés.

Il s'agit donc d'une réunion d'information et « d'échanges libres ». La DGAFP affirme découvrir le rapport en même temps que les OS !

Les discussions ont porté essentiellement sur l'état des lieux, **les différents scénarii et les 40 propositions seront plus particulièrement examinés au cours d'une réunion prévue le 19 décembre.**

Pour la CGT la mobilité doit être abordée sous ses différents volets : statutaire – financier – accompagnement (aide au logement...).

Qu'il s'agisse d'une mobilité choisie ou contrainte, résultant des restructurations, suppression de missions ou de la décentralisation, les mobilités se heurtent à la complexité des procédures et à des aspects matériels (logement, situation du conjoint, enfants...).

Il manque un certain nombre d'éléments dans le rapport sur les freins à la mobilité.

Sur le volet statutaire, des questions en suspend ralentissent le déroulement de carrière des agents et entravent la mobilité entre versants de la Fonction publique, elles mériteraient un approfondissement (ex : traduction dans les décrets de statuts particuliers des dispositions de la loi 83-634 sur la promotion des agents en détachement).

Le volet **formation** n'est absolument pas traité alors que les besoins sont réels pour **que les agents s'approprient leurs nouvelles missions.**

Le rapport a un regard particulier sur le périmètre RéATE et la situation des DDI. Il **s'agit de trouver des solutions pour gérer** le plan social provoqué par la suppression de l'ATESAT et de l'ADS.

**La CGT s'appuie sur l'exemple** des DDI, cité dans le rapport, pour pointer les besoins de formation et l'offre en la matière trop insuffisante.

Le groupe de travail « Formation professionnelle » doit reprendre ses travaux interrompus au printemps.

**Pour la CGT, l'analyse** des freins à la mobilité en DDT est incomplète, ils sont surtout liés à la déconcentration de la gestion au niveau régional : gestion des effectifs par zone de gouvernance par le RBOP qui se traduit par un blocage des mobilités au **MEDDE (Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie)**. Le plan social concerne ici 4000 emplois.

Le rapport contient beaucoup de données du versant État, mais très peu des deux autres versants.

Pour le versant territorial, il faudrait une gestion collective de la carrière des agents au niveau des centres de gestion.

Il faut mettre fin aux aberrations statutaires, comme par exemple dans le versant hospitalier ou on doit démissionner de son établissement pour muter dans un autre établissement.

**Le projet de suppression de l'indemnité** de départ volontaire se discute, comme celle envisagée d'un certain nombre d'autres dispositifs qui ont pourtant permis de résoudre des problèmes dans un contexte où, il y a des suppressions massives d'effectifs dans les services de certains ministères et où les portes de sortie sont très limitées.

Quels dispositifs de substitution met-on en place ?

La suppression en 2012 du prêt à la mobilité **n'apparaît pas dans le rapport**, on doit **s'interroger si c'était judicieux.**

**En cette période d'austérité budgétaire**, la CGT voit bien l'objectif de ces suppressions. Mais la situation des services, la mobilité importante générée par la Modernisation de l'Action Publique à l'Etat et le projet de loi « Modernisation de l'action publique et affirmation des métropoles » **dans le cadre de l'acte 3** de décentralisation nécessitent des moyens à la hauteur des enjeux de missions de service public et permettant de préserver les personnels.

Autre exemple, **la suppression de l'observatoire de l'emploi public**, était elle opportune ? Alors que nous devons avoir une vision claire de la situation des effectifs et des différents mouvements.



Il faut approfondir tous ces sujets.

Il y a parmi les 40 propositions une remise en cause inquiétante du rôle et des attributions des CAP **à l'Etat**.

Concernant la contractualisation, au travers des fiches de poste, sur une durée de présence sur le poste en fonction de la mission, pour la CGT **c'est non**. Nous nous **opposons à la généralisation d'une telle pratique (déjà employée pour l'encadrement supérieur)**.

**D'autres propositions** méritent débat.

Le diaporama ci-joint présenté en séance a servi de support à la réunion, il conclut sur des scénarii **complétant une boîte à outils RH orientée vers l'individualisation des parcours de carrières, parcours dirigés, au service des réorganisations...**

**Nous sommes bien dans la gestion d'un plan social sans réel moyens, mais aussi vers une évolution (au travers des scénarii) de la gestion des ressources humaines, au-delà du seul sujet « mobilité », aux conséquences importantes pour les trois versants de la Fonction Publique.**

Les employeurs territoriaux ont déjà pris position pour le scénario du territoire, ceux **de l'hospitalière pour celui des métiers**.

Les organisations syndicales ont réservé leur position à une prochaine réunion.

La CGT a rappelé son opposition à une fonction publique de métier. Chaque scénario pose questions.

**La réflexion doit traverser les organisations de la CGT ; elles doivent s'emparer du sujet. Nous devons dégager pour la prochaine réunion une position argumentée sur les différents scénarii proposés.**

Montreuil, le 4 novembre 2013